

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

L'an deux mille vingt deux

le jeudi 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 23 septembre 2022

OBJET : DELIBERATION N°2 : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025

M. Ladislav POLSKI

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

M. Didier DAVID

Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX

M. Stéphane POULET

Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD

M. Jean-Paul GENIEYS

Mme Chantal CARRIÉ

M. Alain BRUNETTI

M. Jacques BISCH

M. Charlie FERRERO

Mme Noëlle DYOT-GERARDIN

M. Maurice BERNARDI

M. Alain JUNGUENÉ

Mme Annabel BECCATINI-GESREL

Mme Fabienne BERMOND

M. Christophe BOSIO

M. Gilles UGOLINI

Mme Sophie BOURNOT

Mme Marion TROYAT

Mme Sabrina MISSUD-GUILLET

Mme Audrey BRUNO GIANINNI

M. Fabien BONNAFOUX

M. Jean-Marie FORT

Mme Isabelle MARTELLO

M. Didier RAZAFINDRALAMBO

Mme Virginie ESCALIER

M. Guy FERRANDEZ

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Marie-Pierre PARINI représentée par M. Ladislav POLSKI

Mme Sylvie DANIEL représentée par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

M. Laurent PORTELLI représenté par M. Stéphane POULET

M. Mohamed Abdelaziz TAFER représenté par M. Didier DAVID

Mme Annick MEYNARD représentée par Mme Isabelle MARTELLO

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Audrey BRUNO GIANINNI

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

N° 2

Rapporteur : *Madame NICOLETTI-DUPUY Rosalba, 1^{ère} Adjointe*

Service : *Direction Education, Enfance, Jeunesse*

Objet : *Signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2025*

Classification : *9 – Domaines de compétence – 9.1 – Autres domaines de compétences des communes*

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectif et de gestion (COG) 2018-2022 entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocation familiale,

Vu le projet de Convention territoriale globale annexé à la présente,

Considérant que la CTG doit permettre de définir un projet de territoire, avec pour objectifs :

- d'avoir une vision globale des besoins du territoire et de s'y adapter en englobant une diversité de champs d'intervention,
- de structurer et de renforcer le partenariat par une meilleure connaissance des champs d'intervention de chacun,
- de développer des interventions transversales,
- d'avoir une meilleure efficacité des actions conduites par la mise en place de projets adaptés aux besoins du territoire,
- de rationaliser certaines interventions pour investir de nouveaux champs d'action,
- de définir un engagement pluriannuel pour assurer la pérennité du projet global.

Considérant que les actions et services soient portées par la commune ou par le SIVOM Val de Banquière, la CTG 2022 - 2025 sera signée à l'échelle du territoire du SIVOM, et sera limitée aux thématiques, de l'enfance (y compris la petite enfance, et la thématique du handicap), de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès au droit de l'animation de la vie sociale,

Considérant que pour la commune de La Trinité en particulier, le SIVOM par délégation est gestionnaire de la compétence petite enfance-jeunesse et que nous sommes en charge de la compétence enfance depuis sa reprise au 01 janvier 2022,

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

nous serons respectivement signataires des conventions de
pour l'année 2022,

Considérant que pour bénéficier du maintien des financements précédemment versés dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, le dispositif CTG sera complété par "le bonus territoire CTG",

Considérant que la Commune doit dès à présent acter officiellement son engagement dans la démarche CTG pour bénéficier dès 2022, du maintien des financements précédemment versés.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et de l'importance du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, de la pérennité des services proposés aux familles et des financements qui découleront de l'engagement de la collectivité et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. **DÉCIDE** d'engager la Commune dans la démarche CTG - Convention territoriale globale avec la CAF des Alpes Maritimes,
2. **AUTORISE** Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière à signer la Convention territoriale globale de services aux familles 2022 - 2025 et ses annexes selon le projet soumis,
3. **AUTORISE** la signature par Monsieur le Maire ou son représentant des conventions de financement consécutives à la signature de la CTG 2022-2025 pour les compétences dont la commune est gestionnaire ainsi que l'annexe Bonus Territoire CTG et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre,
4. **AUTORISE** la signature par Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière ou son représentant des conventions de financement consécutives à la signature de la CTG 2022-2025 pour les compétences qui lui sont déléguées par la commune ainsi que l'annexe Bonus Territoire CTG et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Audrey BRUNO GIANINNI,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Virginie ESCALIER intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES 2022 - 2025



Entre :

- La Caisse des Allocations familiales des Alpes-Maritimes représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Murielle Chaudoin et par son Directeur, Monsieur Frédéric Ollivier dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- Le Sivom Val de Banquière, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques CARLIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « le Sivom Val de Banquière » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Alpes-Maritimes en date du 29 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du comité syndical du SIVoM Val de Banquière en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Alpes-Maritimes, le Sivom Val de Banquière souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- De partager les caractéristiques du Sivom Val de Banquière sous forme de **portrait local** (Annexe 1 de la présente convention)
- D'identifier les besoins prioritaires du Sivom Val de Banquière sous forme de **diagnostic partagé** (Annexe 2 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements des collectivités locales à destination des **équipements et des services du territoire** (Annexe 3 de la présente convention) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants et décrites dans le **plan d'actions** (Annexe 4 de la présente convention).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire du Sivom Val de Banquière visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Sivom Val de Banquière met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

Enfance	Structures d'accueil de la petite enfance (création, gestion)	X
	Autres actions en faveur de la petite enfance Préciser : Laep, ludothèques	X
	Relais d'assistants maternels (création)	X
	Activités périscolaire, centres de loisirs et de séjours (3 - 6 ans)	X
Jeunesse	Gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté	
	Activités périscolaires, centres de loisirs et de séjours (6-18 ans)	X
	Logement des étudiants	
	Participation aux structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle	
Insertion	Action en faveur de l'insertion professionnelle : Participation aux travaux de la CLI, adhésion au PLIE...	X
Logement	Programme local de l'habitat	
	Politique logement, logement social, actions en faveur des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier	
	conventions d'utilité sociale conclues par les OPH	

Cadre de vie	Équipements culturels et sportifs (Construction, fonctionnement)	X
	Autres actions d'amélioration du cadre de vie	X
Politique de la ville	Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale	
	Dispositifs locaux de prévention de la délinquance	
Autre		

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

Thématiques	Objectifs
Enfance	- Maintenir l'offre existante - Créer des places Eaje en intercommunalité pour répondre aux besoins croissants du territoire - Développer les places d'accueil individuel sur les communes ciblées - Favoriser l'accompagnement des enfants porteurs de handicap et de leurs familles à l'ensemble des modes d'accueil - Soutenir et accompagner les équipes encadrantes face à l'accueil des enfants en situation de handicap - Favoriser l'accès aux modes d'accueil aux familles en insertion à l'échelle du territoire
Jeunesse	- Maintenir l'offre existante - Favoriser l'ouverture de nouveaux Acm et adapter l'offre périscolaire et extrascolaire face à l'arrivée de nouvelles familles et à l'émergence de nouveaux besoins - Inciter les communes à la mise en œuvre de Pedt et Plan Mercredis - Stabiliser le recrutement des équipes d'animation et améliorer leurs compétences - Soutenir les équipes encadrantes face à l'accueil des enfants en situation de handicap en continuant la formation - Développer et structurer une équipe mobile de professionnels référents et experts accueil spécifique - Développer le dispositif des compagnons individualisés/accueil spécifique - Augmenter le nombre de Mdj et Accueils de jeunes pour un meilleur maillage territorial - Déployer la Ps jeunes à l'échelle du territoire

Parentalité	- Maintenir l'offre existante - Poursuivre les informations collectives « Devenir parents » - Développer l'itinérance pour capter un nouveau public - Maintenir et promouvoir le dispositif Clas
Accès aux droits	- Déployer l'information auprès des administrés - Promouvoir l'usage des espaces numériques et développer les ateliers d'inclusion numérique - Développer le partenariat avec les services de la Caf sur des thématiques et des sites ciblés -Créer un parcours « logement » sur les communes de Saint-André de la Roche et de La Trinité -Prévenir le non-recours et les situations d'impayés liés au logement
Animation de la vie sociale	-Créer un Evs sur la commune de Bonson -Mener une réflexion sur la réouverture d'un Evs sur la commune de Drap -Mener une réflexion sur la création d'un Evs sur la commune de La Trinité -Maintenir l'accompagnement des structures associatives -Soutenir et accompagner la participation des habitants par le biais des structures Evs
Autre	-Piloter et mettre en œuvre la Ctg par le déploiement de l'activité des chargés de coopération

Les Annexes 3 et 4 de la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Alpes-Maritimes et le Sivom Val de Banquière s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente et signataire de la Ctg, sous la forme de « bonus territoire ctg » dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 3. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

La mise en place d'une fonction de chargé de coopération, co-financée par les parties, permet d'assurer (cf. Référentiel national d'emploi) :

- la conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques,
- l'assistance et conseil auprès des élus et du Comité de pilotage,
- l'accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg,
- le développement et l'animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux de professionnels,
- l'organisation et l'animation de la relation avec la population,
- la contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf des Alpes-Maritimes et de le Sivom Val de Banquière.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et le Sivom Val de Banquière.

Le secrétariat permanent est assuré dans le cadre de la fonction de chargé de coopération.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 6 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant **une évaluation des effets de celle-ci**. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....

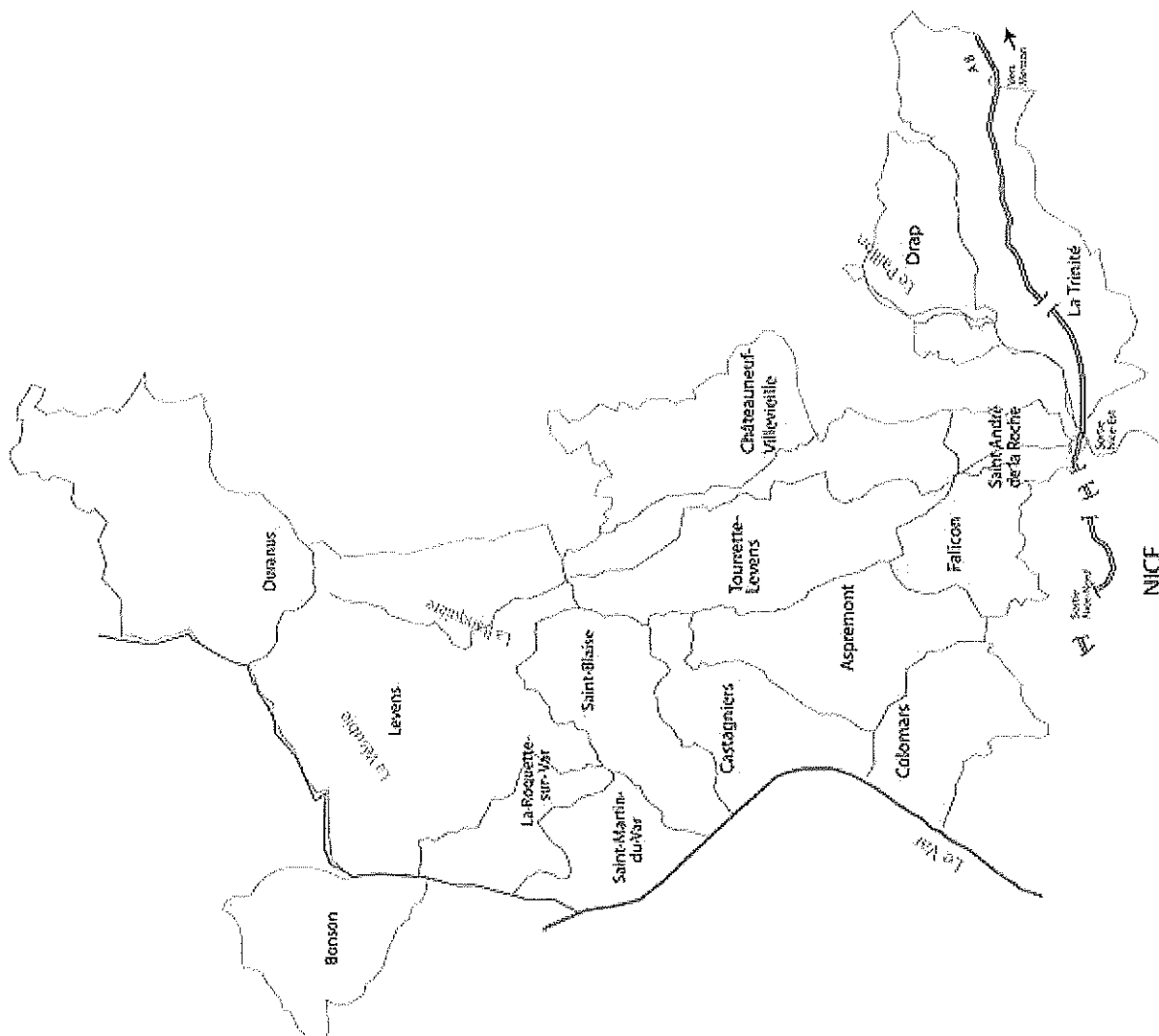
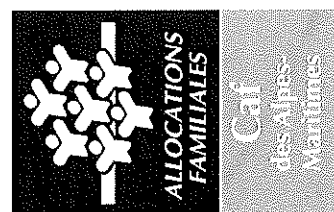
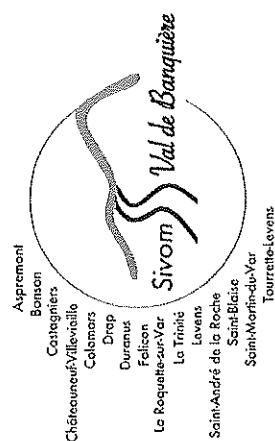
Cette convention comporte 12 pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

Pour LA CAF DES ALPES-MARITIMES	
Le Directeur	La Présidente
Frédéric OLLIVIER	Murielle CHAUDOIN

Pour le SIVOM VAL DE BANQUIÈRE
Le Président,
Jean-Jacques CARLIN

ANNEXE 2 – Diagnostic

DIAGNOSTIC CTG 2021 – Territoire du Sivom Val de Banquière



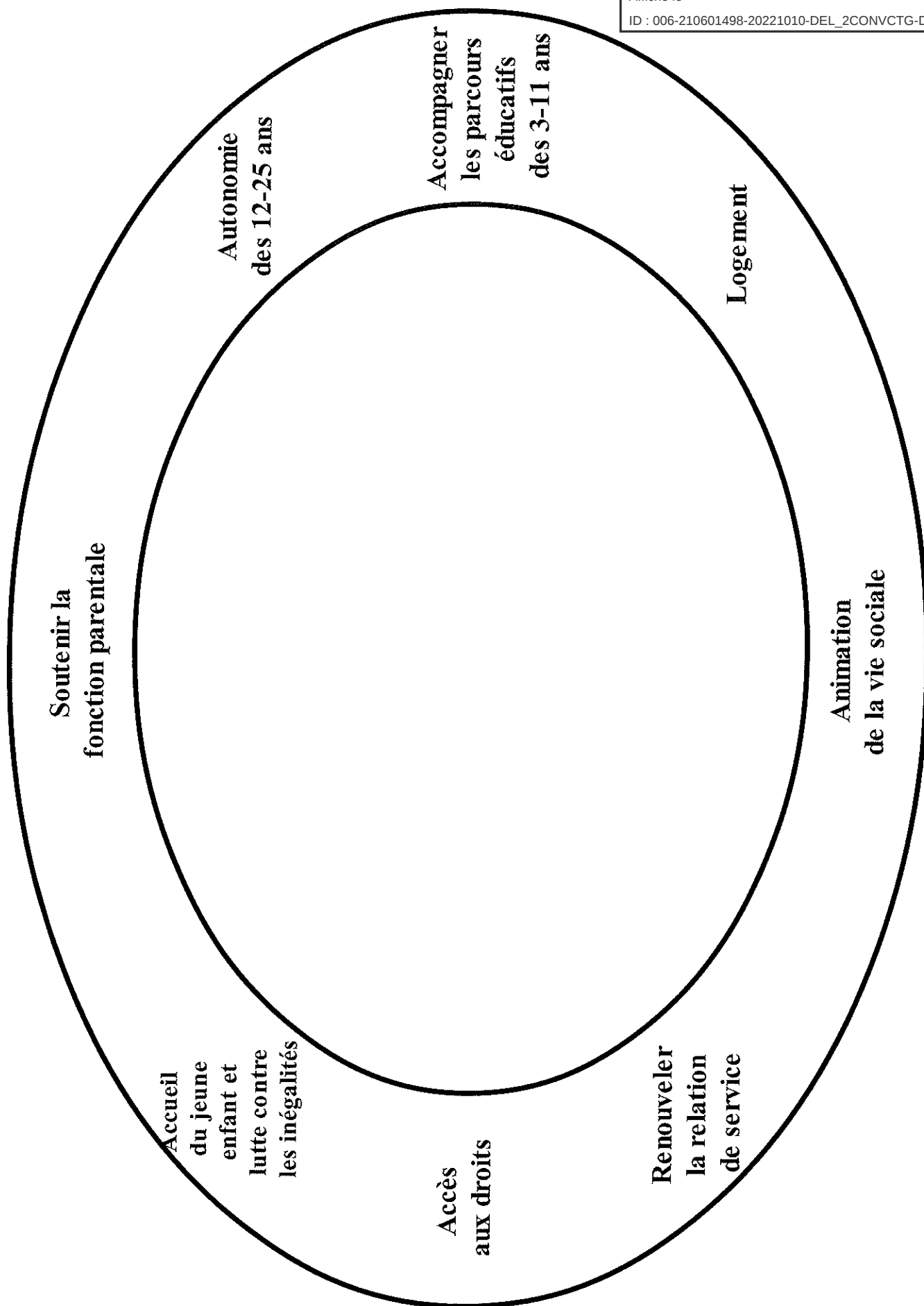
Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE



CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Syndicat intercommunal à vocations multiples Val de Banquière est situé à l'est du département en périphérie de la commune de Nice. L'ensemble des communes du Sivom sont membres de la Métropole Nice Côte d'Azur. Le territoire couvre trois vallées qui représentent trois bassins de vie : Paillon, Banquière et Var.

Le Sivom Val de Banquière est composé de 15 communes : Aspremont, Bonson, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Colomars, Drap, Duranus, Falicon, La Roquette sur Var, La Trinité, Levens, Saint-André de la Roche, Saint-Blaise, Saint-Martin du Var, Tourrette-Levens.

Depuis la précédente Convention territoriale globale 2018-2021, les caractéristiques du territoire ont évolué avec l'adhésion de trois nouvelles communes : Bonson, Châteauneuf-Villevieille et Drap.

L'adhésion des 15 communes a donc été progressive :

- 1994 : Duranus, Falicon, Levens, Saint-André de la Roche et Tourrette-Levens
- 2000 : Aspremont, Castagniers, Colomars
- 2001 : La Roquette sur Var, Saint-Blaise et Saint-Martin du Var
- 2005 : La Trinité
- 2021 : Bonson
- 2022 : Châteauneuf-Villevieille et Drap.

La population totale est passée de 39 064 habitants à 46 555 habitants (selon les derniers chiffres de l'INSEE au 12/2020).

ASPREMONT	2 261	LA ROQUETTE SUR VAR	949
BONSON	741	LA TRINITE	10 049
CASTAGNIERS	1 650	LEVENS	4 772
CHATEAUNEUF-VILLEVIELLE	940	SAINT- BLAISE	1 138
COLOMARS	3 494	SAINT- MARTIN- DU- VAR	3 078
DRAP	4 697	SAINT-ANDRE DE LA ROCHE	5 605
DURANUS	148	TOURRETTE LEVENS	5 005
FALICON	2 028	TOTAL	46 555

Les compétences du Sivom Val de Banquière sont :

- Petite Enfance
- Animation du territoire : enfance, jeunesse, sport et loisirs
- Marchés et travaux sous forme de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Environnement et sécurité
- Communication

L'ensemble des communes ont délégué au Syndicat la compétence Petite enfance.

Les communes d'Aspremont, Duranus, Levens, Saint-Martin du Var, Tourrette-Levens et Drap ont gardé les compétences enfance (3-11 ans) et jeunesse en totalité ou partiellement.

Selon le portrait local Caf, on compte 7 694 allocataires soit 20 238 personnes couvertes. La tranche d'âge la plus représentée parmi les habitants du Sivom est celle des 45-59 ans avec une légère représentativité par rapport au taux départemental et national.

On observe également un poids important de la tranche des 0 à 14 ans en comparaison du taux du département.

La structure familiale de la population du territoire se caractérise par la présence importante de couples avec enfants, taux supérieur à celui du département.

La part des foyers monoparentaux est un peu plus importante sur le territoire du Sivom comparativement au niveau départemental et national.

La composition des familles allocataires est en fait très contrastée selon les communes. Ainsi, la part de familles avec enfants varie nettement avec environ 50 % de coupes avec enfants à Aspremont, Colomars et Tourrette-Levens, et des taux environ à 33 % à Saint-André de la Roche et La Trinité. Quant aux allocataires monoparents, on constate qu'ils sont nettement plus présents sur les communes de Drap, La Roquette sur Var, Saint-Martin du Var et La Trinité.

Il est à noter que 44,3 % de la population est couverte par des prestations versées par la Caf. Depuis la première période de conventionnement le taux de couverture de la population par les prestations Caf a augmenté de plus de 4 %.

La population allocataire se distribue de manière hétérogène parmi les communes du Sivom qui sont de tailles très différentes. Ainsi, seules les communes de La Trinité et de Saint-André de la Roche abritent chacune plus de 1 000 allocataires. Plus de la moitié des allocataires du Syndicat résident sur La Trinité, Saint-André de la Roche et Drap, les trois communes les plus importantes du territoire.

Le Sivom comprend sur son territoire un quartier prioritaire Politique de la Ville : le quartier L'Ariane-Le Manoir, ainsi que deux quartiers en veille : les Résidences du château à Saint-André de la Roche et les Hautes vignes à La Trinité.

On observe un développement des programmations de logements à l'échelle du territoire depuis 2018 en particulier sur l'ouest du territoire sur les communes de Saint-Martin du Var, Castagniers, Saint-Blaise notamment ainsi que sur l'Est du territoire sur les communes de Saint-André de la Roche et La Trinité.

Les nombreux projets immobiliers encore prévus sur l'ensemble du territoire, doivent ainsi conditionner les pistes de réflexion quant au développement des services publics en lien avec l'arrivée de nouveaux administrés :

- Saint-André de la Roche : 241 logements les 4 prochaines années
- Castagniers : ensemble immobilier dans la partie basse de la commune (près de la M6202)
- Levens : 72 logements livrés début 2022
- Colomars : 105 logements
- Aspremont : une trentaine de villas et projet de bâtiments collectifs
- Falicon : 2 ou 3 immeubles en prévision
- La Trinité : 300 logements prévus dans les 5/10 ans à venir
- Saint-Martin du Var : projets immobiliers en cours.

Ce sont plus de 750 logements qui émergeront sur les communes d'ici à 5 ans.

Le Contrat enfance jeunesse ainsi que la convention territoriale globale « première génération » sont arrivées à échéance au 31 décembre 2021. La signature de la Cig Sivom Val de Banquière « deuxième génération » permettra le maintien des financements traduits en bonus territoire.

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales par le développement d'une offre d'accueil adaptée demeure une constante dans les priorités de la Caf. Ainsi la création de 30 000 places d'accueil en Eaje est une ambition nationale contractualisée dans la convention d'objectif et de gestion 2018-2022.

Le Pôle petite enfance du Sivom Val de Banquière maille l'ensemble du territoire avec :

- 9 établissements multi-accueils intercommunaux (Emai) et une halte-garderie soit 294 places d'accueil collectif qui permettent l'accueil d'environ 613 enfants par an
- 140 assistantes maternelles agréées, ce qui représente 378 places à temps complet et 33 places à temps partiel.

Au niveau de l'accueil collectif

La volonté du Sivom Val de Banquière est de maintenir un équilibre entre accueil individuel et collectif afin que chaque famille puisse trouver le mode d'accueil de qualité, lui permettant de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Attentive aux évolutions sociales et aux besoins des familles, l'intercommunalité s'inscrit dans une démarche accompagnement du public en insertion professionnelle et relevant des minimas sociaux, mais également en se mettant au service des enfants en situation handicap et de leurs parents.

Le Sivom a créé un poste de référent insertion basé sur le Pôle petite enfance de La Trinité dont l'objectif est de lever le frein de l'accès aux modes d'accueil pour les familles fragiles en réinsertion. Un conventionnement entre le Département et le Sivom permet depuis plusieurs années l'accompagnement de familles monoparentales bénéficiant du RSA. La halte-garderie d'Inter'Val formations sur place permet de lever le frein de l'accès au mode d'accueil pour ces familles en réinsertion. La volonté du Sivom et des services de la Caf est d'élargir le public accueilli.

Le Pôle petite enfance est en perpétuelle adaptation afin de répondre aux politiques publiques établies par chacune des communes adhérentes du syndicat, notamment en étant un soutien à la prise de décision concernant le développement de structures collectives dans un contexte local d'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

Au niveau de l'accueil individuel

Le nombre d'assistantes maternelles est en tendance à la baisse depuis 3 ans environ, ce qui ajoute de la tension sur le nombre de places d'accueil (tous modes confondus),

Il y a de grandes disparités de professionnelles actives entre les communes qui sont pourvues in-équitablement.

Profession en souffrance à laquelle, l'intercommunalité pourrait apporter un soutien au développement.

La volonté du Sivom d'accompagner de nouvelles candidates par la mise en place d'un kit d'aide à l'installation.

Au niveau du handicap

Le Sivom Val de Banquière accentue sa politique en faveur de l'inclusion, notamment avec la création du poste de référent inter compétences des accueils spécifiques depuis 2015.

Dans le Pôle petite enfance, les enfants en situation de handicap et leurs familles sont accueillis au sein des structures collectives et chez les assistantes maternelles, Les professionnelles publiques ou privées sont sensibilisées à cette thématique. Ceci a permis d'accueillir plus d'enfants en situation de handicap et de permettre des observations visant le dépistage précoce.

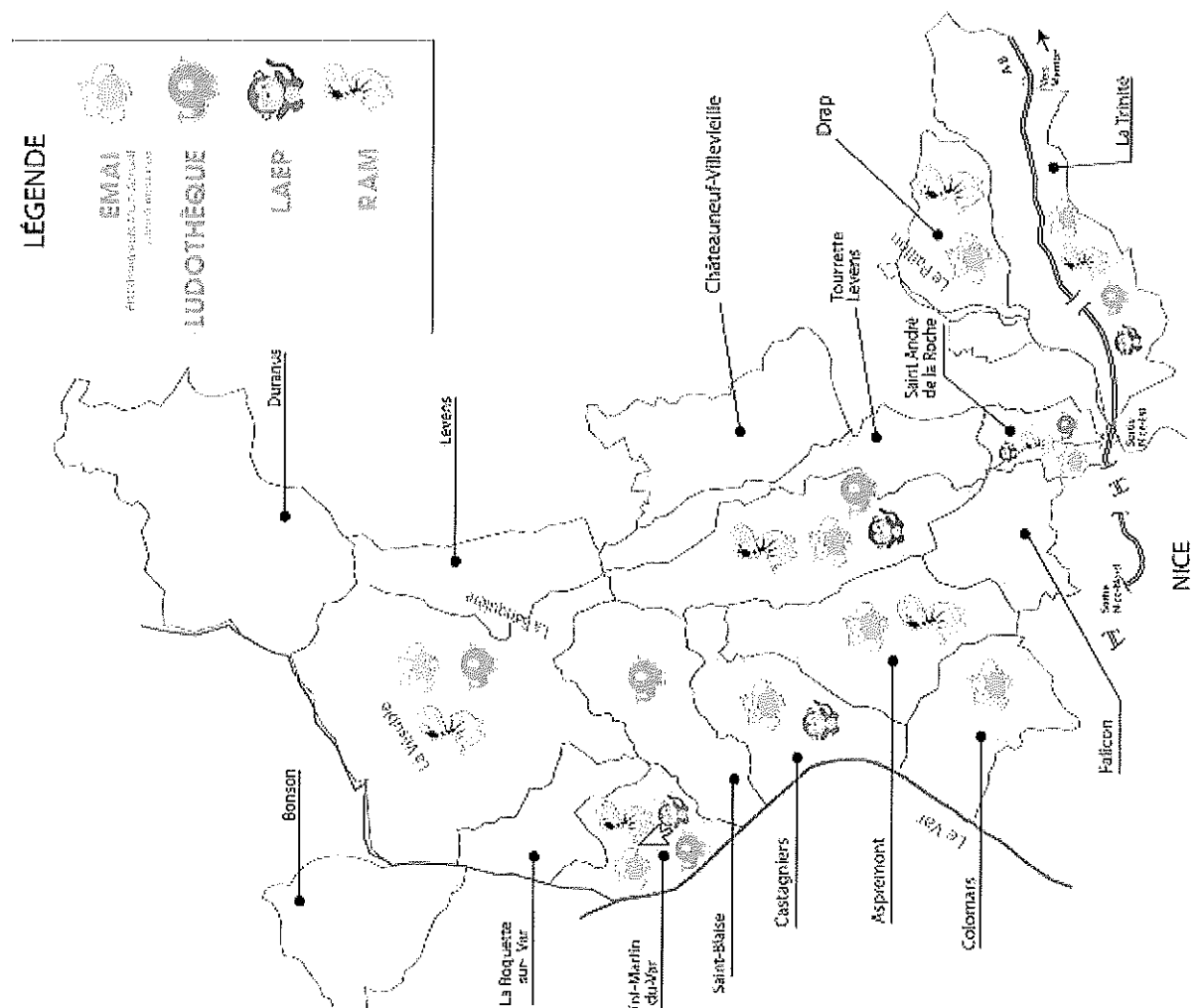
Toutes les situations familiales sont étudiées pour proposer un accompagnement individuel adapté à chacune.

Une psychologue Petite Enfance accompagne et soutient les agents de la collectivité et les professionnelles de l'accueil à domicile.

Les assistantes maternelles restent le premier mode de garde, il est donc important de les professionnaliser sur cette thématique.

Augmenter le nombre de places d'accueil en collectif et en individuel

Cartographie Petite Enfance



Le Relais petite enfance, interlocuteur privilégié des familles à la recherche d'un mode d'accueil ou de renseignements sur les services 0-6 ans du Sivom, organise :

- des réunions d'informations collectives « devenir parents » permettant d'accéder à de nombreuses informations sur les services de la Caf, de la Pmi et du service parentalité du Sivom,
- des temps collectifs (animations) en direction des professionnelles de l'accueil individuel,
- des rendez-vous individuels à destination des parents et des assistantes maternelles.

Afin d'évaluer les besoins structurels et de projeter la réalisation de nouveaux équipements dédiés à la Petite enfance, nous devons analyser la démographie, l'évolution des naissances et la pression des demandes reposant sur les établissements actuels.

La courbe des naissances sur les 3 dernières années, nous permet de constater l'évolution de celles-ci (*Données CAF nov 2021*)

	2019	2020	2021	Total		2019	2020	2021	Total
Aspremont	20	7	19	46	La Roquette sur Var	8	8	5	21
Bonson	8	5	3	16	La Trinité	108	137	61	306
Castagniers	14	20	13	47	Levens	52	36	37	125
Châteauneuf-Villevieille	12	10	10	32	Saint-Blaise	23	20	20	63
Colomars	15	21	27	63	Saint-Martin-du-Var	34	37	32	103
Drap	75	79	48	202	Saint-André de la Roche	70	54	42	166
Duranus	2	0	2	4	Tourrette-Levens	44	52	41	137
Falicon	12	11	9	32	TOTAL	497	497	369	1363

Pour avoir une visibilité précise des places nécessaires à l'accueil des jeunes enfants, il nous faut croiser le nombre de jours d'accueil demandés par les familles, le nombre de places réelles en structures collectives et chez les assistantes maternelles. Pour la rentrée de septembre 2022, 404 demandes, soit 1 686 jours, ont été faites sur l'ensemble du territoire. 953 jours cumulés entre les Eaje et les assistantes maternelles ont été libérés. Ainsi, 154 jours demandés restent non pourvus.

Enfin une attention particulière doit être portée sur les critères d'admission en crèche qui répondent aux objectifs fixés par la Cnaf, à savoir : enfants issus de familles en insertion professionnelle et/ou minimas sociaux et inclusion des enfants en situation handicap, mais également des critères souhaités par les collectivités comme la notion d'activité professionnelle des parents ou l'accueil d'enfants d'âges différents.

Perspectives Ctg Thématique petite enfance	
Perspectives générales	Perspectives opérationnelles
Améliorer le taux de couverture en places d'accueil	- Maintenir l'offre existante - Créer des places Eaje en intercommunalité pour répondre aux besoins croissants du territoire - Développer les places d'accueil individuel sur les communes ciblées
	- Favoriser l'accompagnement des enfants porteurs de handicap et de leurs familles à l'ensemble des modes d'accueil - Soutenir et accompagner les équipes encadrantes face à l'accueil des enfants en situation de handicap - Favoriser l'accès aux modes d'accueil aux familles en insertion à l'échelle du territoire
Poursuivre le développement de la qualité de l'accueil	

Accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 11 ans

Dans le cadre du temps libre des enfants, l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances constitue depuis longtemps, un domaine d'intervention de la branche famille.

La Caisse d'allocations familiales des Alpes Maritimes au travers de leur contrat pluriannuels d'objectifs et de gestion 2018-2022 souhaite que sa contribution à la structuration des parcours éducatifs soit un axe prioritaire.

La Caf apporte son soutien à l'accueil périscolaire, l'accueil extra-scolaire à travers le financement des ALSH, mais aussi aux séjours de vacances des enfants dans le cadre du dispositif Vacaf.

Il est à noter que la majorité des enfants de familles allocataires résidant sur le territoire du Sivom a entre 6 et 11 ans (37%), soit une légère sur représentation de cette tranche d'âge en comparaison des taux départementaux et nationaux.

Le maillage des Accueils collectifs de mineurs (Acm) sur le territoire est déjà conséquent avec des structures périscolaires, mercredis et extrascolaires soit en gestion municipale (17), en gestion SivomM (25), soit en gestion associative (1).

Les 2 dernières années de la Ctg et du Cej 2018-2021, ont permis d'ouvrir des Acm complétant l'offre sur le territoire et répondant à l'arrivée de nouvelles familles liées à l'extension du territoire syndical.

Une attention particulière a été portée sur les axes suivants :

- Actualisation et harmonisation des tarifications et Règlements Intérieurs (gestion Sivom)
- Augmentation du nombre de jours d'ouverture (Noël et août)
- Harmonisation partielle des horaires d'ouverture des temps d'animation
- Signature de plusieurs Projets éducatifs de territoire (Pedt) et Plan Mercredis : Aspremont, Bonson, Saint-André de la Roche, Saint-Martin du Var, La Trinité.

➤ Accompagnement à la scolarité intégrée aux projets pédagogiques de plusieurs Acm périscolaires

➤ Acquisition d'un logiciel permettant l'ouverture de portails famille ainsi que la gestion dématérialisée des inscriptions, réservations, facturations et paiements.

L'offre des séjours et des mini-séjours existante répond véritablement aux besoins et connaît chaque année un véritable succès.

Enfin, dans le cadre de la promotion des valeurs de la République, la commune de La Trinité, en partenariat avec l'Education nationale et la Caf met en place l'action Camp des milles depuis 2019. Elle permet à 200 élèves environ de cours moyen et du collège (6e) de visiter le camp des milles, lieu chargé de mémoire et d'histoire.

La Ctg 2022-2025 doit permettre d'améliorer l'offre d'accueil avec la déclaration de nouveaux Acm périscolaires, mercredis et extrascolaires, en répondant aux attentes et besoins des nouvelles communes du Sivom : Bonson, Châteauneuf-Villeveille. La gestion des Acm de Drap est toujours confiée à une association locale (Omjcl), la commune qui a donné sa compétence petite enfance au Sivom doit se positionner quant à donner également sa compétence jeunesse.

La signature de nouveaux Pedt et Plan Mercredis peuvent être des leviers pour développer cette politique enfance jeunesse.

L'ouverture d'Acm supplémentaires sur la période des vacances d'hiver est à questionner dans le but d'apporter une offre équilibrée sur le territoire.

Il a été noté que la commune de La Trinité souhaite mettre en œuvre une approche d'avantage transversale sur l'ensemble des thématiques et en particulier sur l'enfance et la jeunesse avec comme visée de développer et de démocratiser l'accès à l'art et à la culture.

Au niveau de l'accueil spécifique

Nous constatons que le nombre d'enfants relevant d'une notification Mdp sur le territoire est supérieur à la moyenne départementale et nationale.

Depuis 2015, l'offre d'accueil n'a cessé d'augmenter. Il y a eu notamment 64 enfants accueillis en 2021. Ce projet répond donc à un besoin du territoire.

Les animateurs accueil spécifique ont donc toute leur légitimité et ils bénéficient d'une formation continue.

La difficulté réside dans l'insuffisance de la pérennisation de ces postes d'une part, et d'autre part la recherche et le recrutement de profil spécifique.

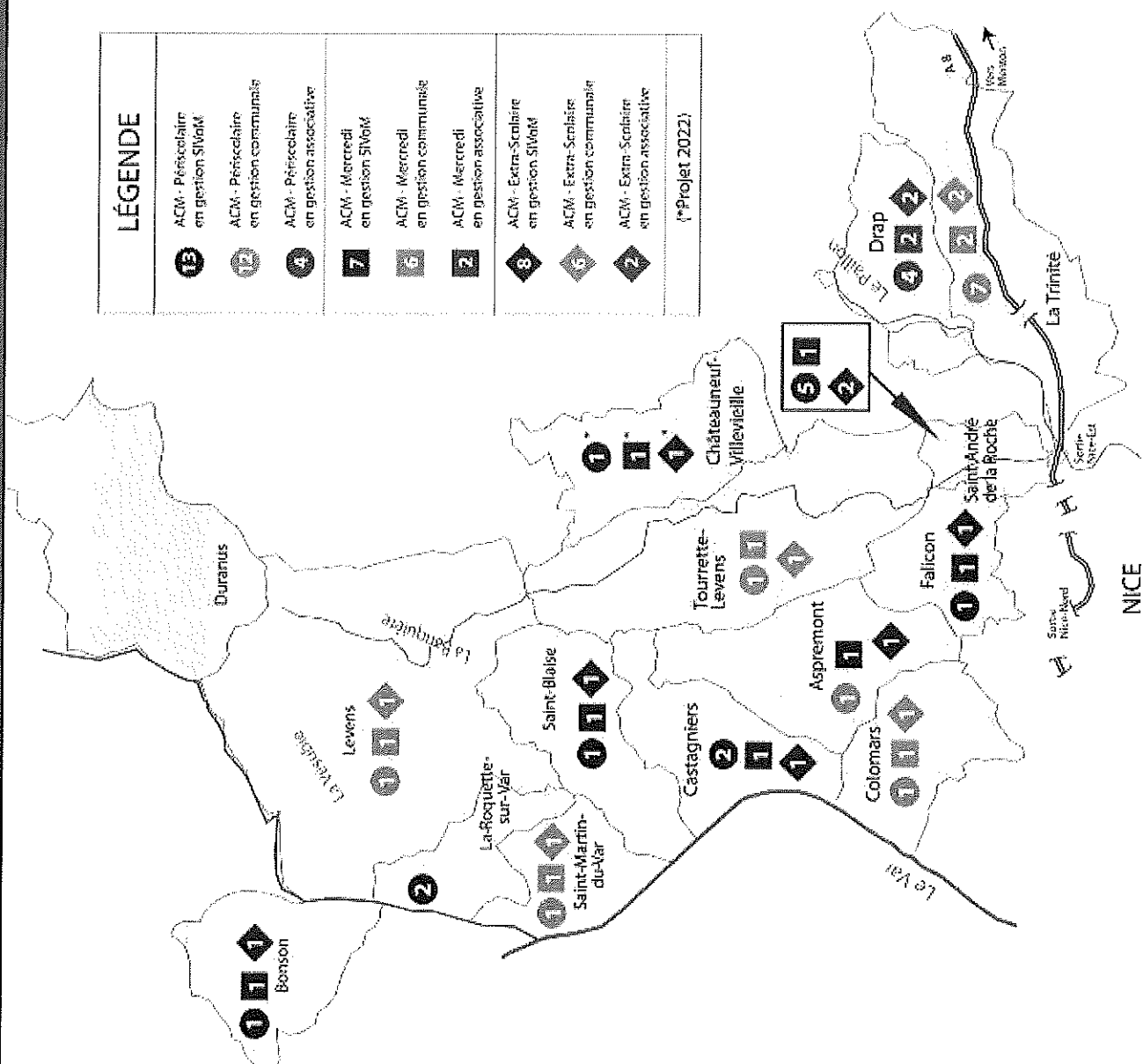
Enfin le maillage territorial en offre d'accueil reste à être amélioré sans compter l'intégration des nouvelles communes dans le Sivom.

Améliorer la couverture territoriale en Acm.

Augmenter l'accueil d'enfants porteurs de handicap en renforçant les équipes référentes.

Cartographie Enfance 3-11 ans

LÉGENDE	
13	ACM - Périscolaire en gestion SIVOM
12	ACM - Périscolaire en gestion communale
4	ACM - Périscolaire en gestion associative
7	ACM - Mercredi en gestion SIVOM
6	ACM - Mercredi en gestion communale
2	ACM - Mercredi en gestion associative
8	ACM - Extra-Scolaire en gestion SIVOM
5	ACM - Extra-Scolaire en gestion communale
2	ACM - Extra-Scolaire en gestion associative
	(*Projet 2022)



Perspectives Ctg Thématique enfance 3- 11 ans	
Perspectives générales	Perspectives opérationnelles
Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires	- Maintenir l'offre existante. - Favoriser l'ouverture de nouveaux Acm et adapter l'offre périscolaire et extrascolaire face à l'arrivée de nouvelles familles et à l'émergence de nouveaux besoins. - Inciter les communes à la mise en œuvre de Pedit et Plan Mercredis.
Poursuivre le soutien aux Accueils collectifs de mineurs notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité	- Stabiliser le recrutement des équipes d'animation et améliorer leur compétence . - Soutenir les équipes encadrantes face à l'accueil des enfants en situation de handicap en continuant la formation. - Développer et structurer une équipe mobile de professionnels référents et experts accueil spécifique.

Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie

Sur le département des Alpes-Maritimes, le choix de la branche famille s'est porté sur la valorisation des projets portés par les adolescents. Par ailleurs, le renforcement de la présence éducative numérique est un axe d'intervention retenu en raison de l'évolution généralisée de son usage par les jeunes. Ainsi, un travail est à mener le dispositif «Promeneurs du Net» dans le cadre de la Ps jeunes.

Concernant les Maisons des Jeunes (Mdj), le maillage territorial est relativement satisfaisant : 6 en gestion Sivom, 2 en gestion communale et 1 en gestion associative.

Sur les 4 années précédentes de la Ctg, le Sivom a réorienté sa politique jeunesse du loisir vers l'accompagnement social des jeunes. Le Pôle animation jeunesse a élaboré un projet global avec trois axes : les Accueils de loisirs traditionnels, les Mdj et l'action Actifs Jeunes avec pour objectif l'accès à l'autonomie. Le Sivom bénéficie d'un agrément Ps jeunes depuis juin 2021 avec une volonté de mailler progressivement tout le territoire. Le dispositif promeneur du Net est actif avec 3 animateurs formés.

Enfin, ce projet global comprend également comme objectif le renforcement du lien avec les familles.

Par ailleurs, il existe également sur le territoire un Bureau information jeunesse itinérant en gestion Sivom situé sur la commune de La Trinité. C'est à ce jour la seule structure qui tente de développer le dispositif Sac Ados.

Afin d'améliorer la couverture territoriale et développer encore le principe d'autonomie des jeunes, l'attention sera portée sur les 4 prochaines années sur :

- l'ouverture de nouvelles Mdj avec l'objectif de mutualiser afin d'améliorer l'offre sur les petites communes
- l'ouverture d'accueils de jeunes pour les 15-17 ans afin de compléter l'offre existante
- le déploiement de l'action « Active Jeunes » dans le cadre du dispositif Ps Jeunes avec une notion d'itinérance sur le territoire.

Plus largement, il s'agira de développer l'Information Jeunesse sur l'ensemble du territoire, des actions de prévention dans le cadre d'Appels à Projets et en particulier en ce qui concerne le numérique, des écrans et des réseaux sociaux par le biais des Promeneurs du Net. Enfin, le principe d'implication des jeunes se traduira par des projets coconstruits citoyens et de départ en vacances tels que Sac Ados.

Il est à noter que suite au diagnostic réalisé en 2021 sur la thématique jeunesse, il est apparu opportun pour le Pôle d'interventions sociales de la Caf de créer un groupe de travail sur cette thématique en partenariat avec la commune de La Trinité et le Sivom afin d'identifier l'existant, les problématiques et d'envisager des perspectives d'actions concrètes. En effet, la commune souhaite repenser l'offre globale des 12-25ans afin de répondre aux nouveaux enjeux de ce public.

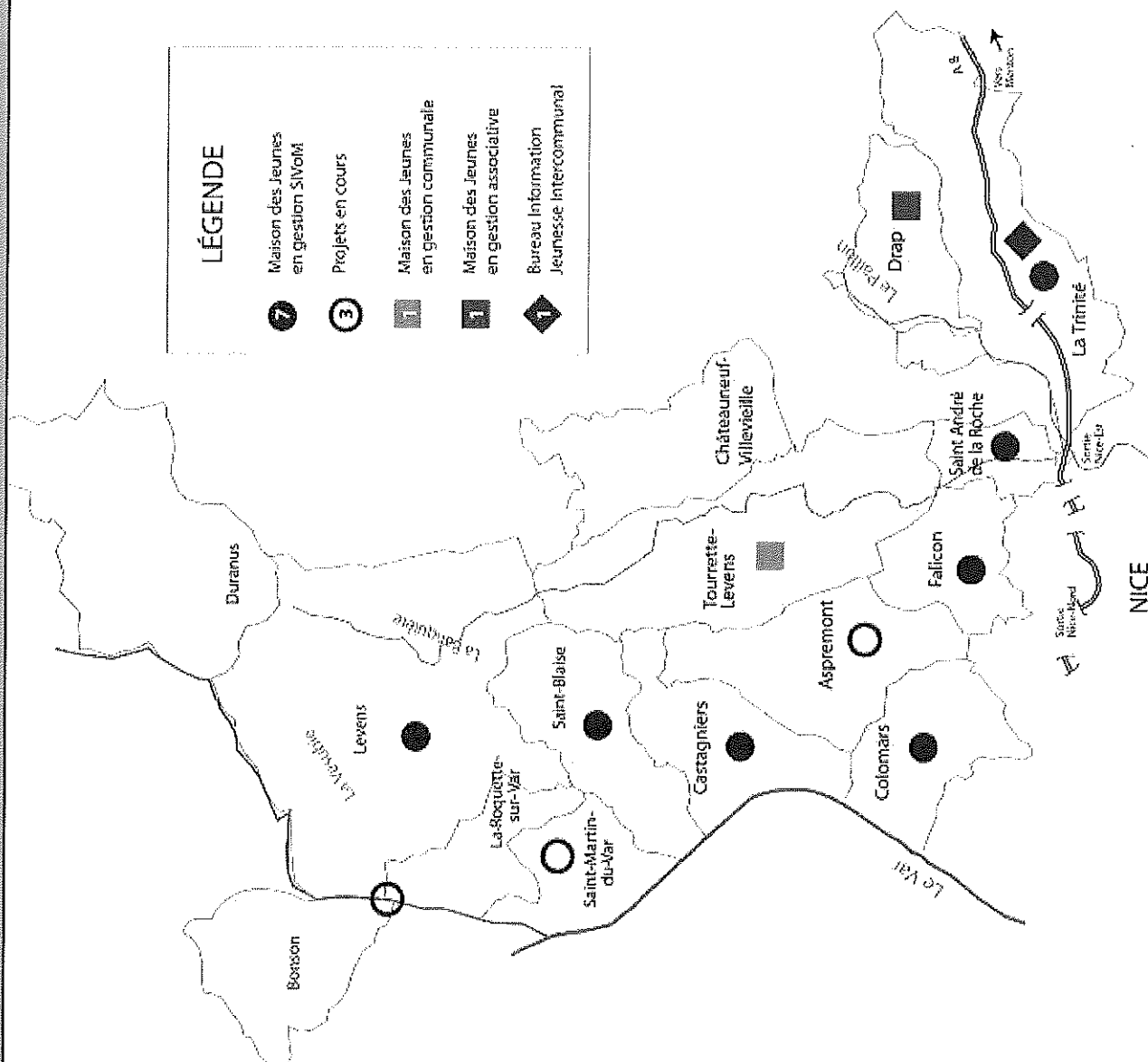
Au niveau de l'accueil spécifique

Concernant l'accueil spécifique, le Sivom a été précurseur sur le département dans l'accueil des adolescents en situation de handicap dans les Mdj. Toutefois, cette offre reste encore peu développée alors que nous constatons nombre de jeunes 12-17 ans avec une reconnaissance MdpH sur le territoire. C'est donc un secteur à repenser afin que l'offre d'accueil soit continue pour le mineur. L'objectif serait d'expérimenter le dispositif des compagnons individualisés au sein des Mdj comme cela se pratique déjà au sein des Eaje.

Améliorer la couverture territoriale de l'offre de service globale Jeunesse.

Mettre en place un nouveau plan de formation Accueil Spécifique pour les référents Mdj.

Expérimenter le dispositif de compagnons individualisés.



Perspectives Ctg Thématique autonomie des jeunes 12-25 ans	
Perspectives générales	Perspectives opérationnelles
Renforcer l'objectif d'autonomie des jeunes par le biais de projets et d'accueil	- Augmenter le nombre de Mdj et Accueils de jeunes pour un meilleur maillage territorial - Déployer la Ps Jeunes à l'échelle du territoire - Mettre en œuvre une politique jeunesse globale sur la commune de La Trinité
Poursuivre le soutien aux Acim 12-17 ans notamment sur le temps du mercredi et des vacances et favoriser leur accessibilité	- Soutenir les équipes encadrantes face à l'accueil des enfants en situation de handicap en continuant la formation - Développer le dispositif des compagnons individualisés

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par les enfants

Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle.

Fort de ce constat, la stratégie nationale de soutien à la parentalité arrêtée par la Cnaf et la Cmsa visent à répondre aux préoccupations des parents dans des périodes charnières de la vie de famille.

La doctrine préconisée est ainsi de prévenir les risques par la valorisation du rôle parental.

La Cafam a choisi pour répondre à cette mission de privilégier la mise en réseau des acteurs locaux et d'améliorer la communication en direction des familles. La lisibilité des actions constitue ainsi le socle de notre stratégie locale.

Le Sivom Val de Banquière a ajouté dans ses statuts, depuis octobre 2016, « l'accompagnement à la fonction parentale » pour les parents des enfants de 0 à 18 ans du territoire. Cette volonté politique s'est traduite par la création d'un poste de référent parentalité en 2015 ainsi que la création d'un réseau local parentalité, inscrit dans le cadre du Reaap 06.

Le Sivom s'emploie depuis à travailler aux côtés des professionnels et des associations du territoire pour jouer ce rôle de prévention, d'accompagnement ou de soutien.

Par le biais du service de coordination parentalité, plusieurs actions sont proposées aux familles avec pour objectifs :

- développer une approche de l'accompagnement à la fonction parentale
- favoriser les lieux d'écoute pour les parents
- soutenir les initiatives d'entraide entre parents
- favoriser la qualité des liens parents-enfants au moment clé de la vie familiale par :
 - un accompagnement des parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existant et en concourant à leur bonne articulation
 - un soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants
 - un accompagnement et une prévention des ruptures familiales
- renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence pour une mise à disposition des familles et des partenaires de l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer la promotion
- valoriser les compétences parentales

Afin de répondre à ces objectifs le Sivom a progressivement développé une offre parentalité diversifiée qui se décline de la façon suivante :

Actions dont le gestionnaire est le Sivom Val de Banquière

- 5 L.A.E.P répartis sur le territoire (Castagniers, La Trinité, Saint-André de la Roche, Saint-Martin du Var et Tourrette-Levens)
- 2 Ludothèques enfants de 0 à 6 ans et leurs parents sur Tourrette-Levens et Saint-André de la Roche pour toutes les familles du territoire (et également 5 ludothèques en gestion communale sur les communes de Saint-Blaise, Saint-Martin du Var, Levens, La Trinité et Drap)
- « Rencontre avec son Bébé » : sensibilisation au portage et au massage Bébé pour tous les futurs et jeunes parents du territoire en partenariat avec l'association « Ensemble près de bébé
- Les informations collectives Devenir Parents (cf thématique Petite enfance)
- Rencontres-débats, au moins 1 à 2 fois par mois, entre parents et professionnels de la Petite Enfance, enfance, jeunesse et handicap sur le territoire autour de thèmes d'éducation
- « Petites Parenthèses » : ateliers artistiques entre enfants, parents et professionnels des EAJE et Fête des enfants et des parents
- La Petite Ferme en famille : 1 samedi par mois ouvert à toutes les familles (gestionnaire Sivom de l'Abadie)
- Le Jardin aquatique à la piscine de Saint-André de la Roche pour toutes les familles d'enfants de 0 à 6 ans pendant l'été, action qui a aussi été impactée par la crise sanitaire
- Les sorties familiales rando-nature 1 samedi par mois pour les familles d'enfants de 8 à 16 ans de La Trinité et Saint-André de la Roche
- La mise en place du Psfp (Programme de soutien aux familles et à la parentalité), Action qui a vu le jour en 2020 sur Saint André et qui a dû être suspendue pour reprendre en 2021 mais la crise sanitaire toujours présente engendre de nombreux freins.
- Animation du Réseau Local parentalité

Il est à noter la mise en place d'un groupe de travail en 2019 co-animé par le Sivom et la Caf sur la co-construction d'une offre spécifique « séparation ». Ce dernier a abouti à la mise en place de permanences de l'Udaf sur le territoire et la réalisation d'un répertoire à destination des professionnels du Sivom pour mieux orienter les familles.

- L'espace parentalité, qui réunit parents, grands-parents, assistantes maternelles les lundis matin dans un lieu convivial et de partage à l'Evs du Château à Saint-André de la Roche.

Actions dont le Gestionnaire est la commune de Saint-André de la Roche

- Le dispositif C.L.A.S est implanté sur 2 territoires Politique de la ville. (Résidences du Château et Le Manoir)

Action dont le Gestionnaire est la commune de La Trinité :

➤ Expérimentation d'une action d'accompagnement à la scolarité auprès des élémentaires ayant connu un vif succès. Le dispositif Clas est par conséquent sollicité pour la rentrée 2022-2023.

Actions dont le gestionnaire est l'association Omjcl sur la commune de Drap :

- Le dispositif Clas est mis en place et intervient au sein :
 - du groupe scolaire Romain Knecht
 - de l'école Pierre Cauvin.
 - à destination des collégiens du quartier politique de la ville de la Condamine

Actions dont le gestionnaire est l'association Appese sur la commune de Drap :

Une action Clas à destination du cycle 3 des enfants du quartier politique de la ville la Condamine

Ces actions de soutien à la parentalité accompagnent globalement les parents dans la découverte de leur rôle. Les accompagner pour les aider à devenir des parents qui favorisent le développement de leur enfant et les accompagner à partager des moments simples de la vie avec leurs enfants.

Les actions parentalité se déploient sur tout le territoire pour permettre à toutes les familles de pouvoir y accéder facilement. Il est à noter que la composition familiale sur le Sivom représente 42% de couples avec enfants et près de 19% de familles monoparentales. Les actions peuvent donc répondre à un besoin, un souhait, une difficulté, de plus de la majorité de la population du Sivom.

L'étape de diagnostic réalisé en 2021 a mis en exergue que nombre de familles voire d'élus ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'offre parentalité existante malgré la diversité des supports de communication. De plus, l'offre est encore le plus souvent destinée aux parents avec de jeunes enfants. Par conséquent, il s'agirait de travailler sur la captation d'un plus large public sur tout le territoire et d'approfondir les besoins des parents avec enfants de plus de 6 ans.

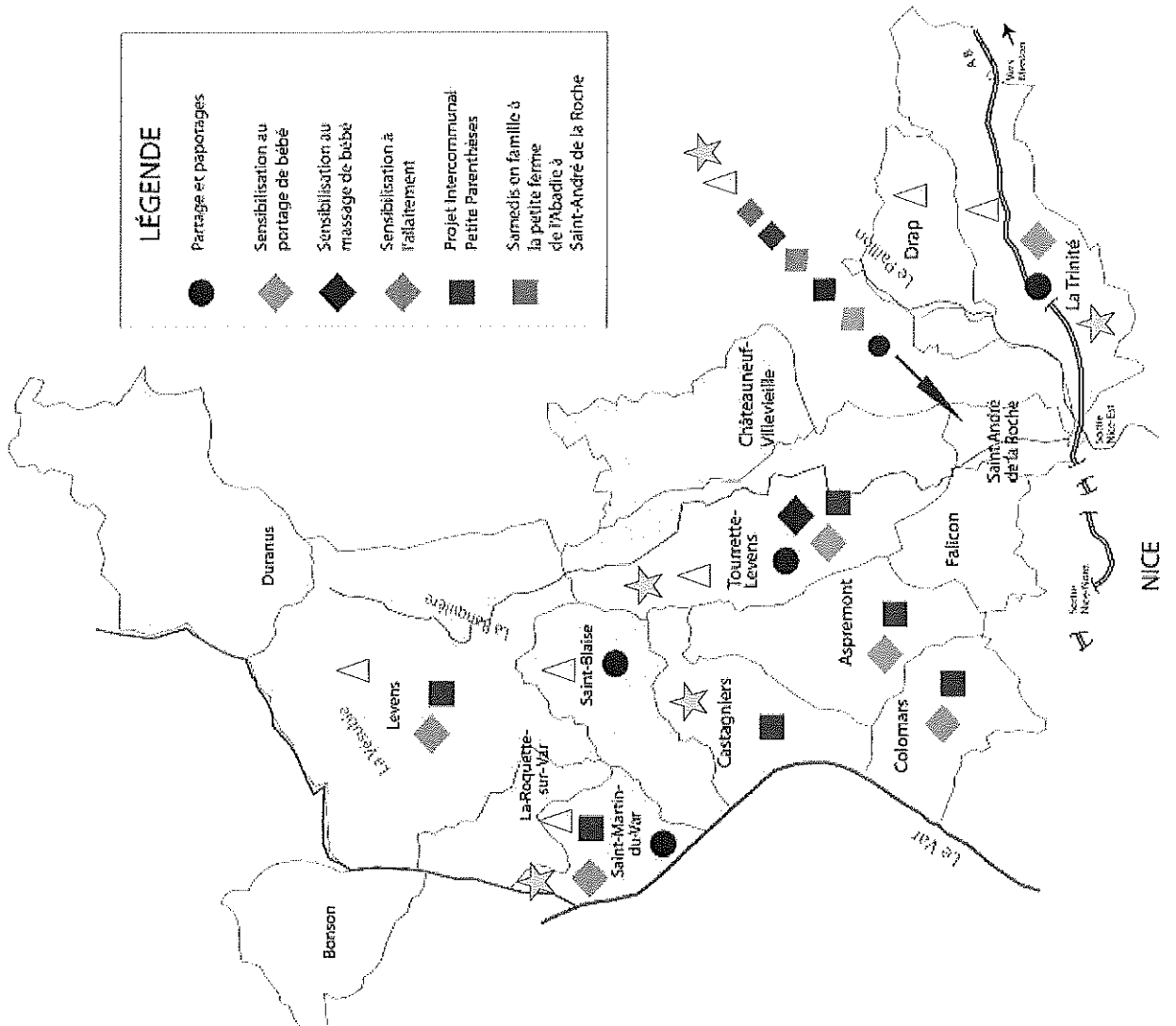
Favoriser l'accessibilité de l'offre parentalité à toutes les familles du territoire.

Cartographie Parentalité

PARENTALITE

☆ Laep
△ Ludothèque

LÉGENDE	
●	Partage et papotages
◆	Sensibilisation au portage de bébé
◆	Sensibilisation au massage de bébé
◆	Sensibilisation à l'allaitement
■	Projet Intercommunal Petite Parentés
■	Samedis en famille à la petite ferme de l'Abadie à Saint-André de la Roche



Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

Perspectives Ctg Thématique parentalité	
Perspectives générales	Perspectives opérationnelles
Accompagner les parents à l'arrivée de leurs enfants	- Maintenir l'offre existante - Poursuivre les informations collectives « Devenir parents »
Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants	- Maintenir l'offre existante - Développer l'itinérance pour capter un nouveau public - Maintenir et promouvoir le dispositif Clas

Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale est une thématique qui est au carrefour de tout les champs de l'action sociale d'un territoire. C'est un enjeu sociétal de cohésion des territoires prioritaire pour la branche famille.

Cette dernière a fait le choix d'intervenir sur les territoires les plus fragiles en soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale. Ainsi le soutien de la création de 260 structures nouvelles dans les Quartiers Politique de la Ville est un objectif national. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leur difficulté de vie quotidienne. Elle s'appuie sur des équipements de proximité, tels que les centres sociaux et les espaces de vie sociale. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

Par ailleurs, l'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'interventions sociales dans les territoires notamment les actions menées par le département en matière d'accompagnement social individuel mais surtout en complément de politiques de la ville qui œuvrent dans les mêmes perspectives de cohésion sociale.

Dans le département des alpes maritimes la CAF est signataire du Contrat de ville 2015-2020 qui se déploie autour de 3 piliers : Social, urbain et économique. Ce contrat est prolongé jusqu'en 2022.

La Commune de Saint-André de la Roche a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur des quartiers Politique de la Ville Manoir et Résidences du Château. Les objectifs sont de prévenir le décrochage scolaire, accompagner les familles et renforcer le lien social.

Ainsi, un Espace de vie sociale a ouvert en 2018 sur la commune de Saint-André de la Roche avec un local sur le quartier du Manoir et un sur le quartier du Château.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Pôle Animation Jeunesse a récupéré la compétence « animation de la vie sociale » et donc la gestion de la structure.

A l'échelle du territoire du Sívom la notion de lien social est questionnée sur des communes plus ciblées.

L'Association DECLIC, dont le siège se situe sur la commune de Colomars a été créée en 2019, a pour but de favoriser et développer le lien inter générationnel et social. Elle intervient depuis sa création au sein de l'Evs de Saint-André de la Roche. Son objectif est de déployer son action à l'échelle du territoire et sur des communes ciblées. L'état de diagnostic réalisé en 2021 a permis de confirmer l'opportunité d'intervention sur la commune de La Trinité et au sein de l'Evs de Bonson.

Ainsi, la nouvelle équipe municipale de la Commune de Bonson a fait de l'animation de la vie sociale, une priorité, avec la création d'un Evs au centre de son village dès septembre 2022. Sa volonté est de créer un lieu de vie incontournable ouvert à tous et ainsi redynamiser le village.

Par ailleurs, sur la commune de Drap, une association locale gérait un Evs. Cette association n'est plus agrée depuis décembre 2020. L'intégration de la commune de Drap au sein du Sivom a permis de relancer une réflexion sur l'opportunité d'un nouvel Evs sur ce territoire. Toutefois des préalables sont nécessaires avant d'envisager un tel projet.

Sur la commune de La Trinité L'association inter quartiers Amicale pour le développement d'activités familiales (Adaf) située en centre ville et créée en 2009, a pour objectif de favoriser le lien social par des manifestations inter quartiers, inter générationnelle et des activités au sein de son local. L'accompagnement du Pôle d'intervention social, du référent Politique de la Ville du secteur et du référent Parentalité du Sivom favorise l'adaptation de son plan d'action aux besoins des familles trinitaires.

Plus globalement, le diagnostic réalisé par la commune de La Trinité en 2021 a mis en avant une complexité sociale qui croise la parentalité, l'emploi, le logement, l'accès aux droits. De plus, les statistiques de l'Insee et celles de la Caf indiquent que la population trinitaire est modeste avec une forte représentation des familles monoparentales. Aussi, la commune souhaite réfléchir sur l'ouverture d'une structure pour lutter contre les différentes formes de précarité et soutenir les familles dans leur lutte pour un mieux vivre.

Favoriser la création de structures d'animation de la vie sociale sur des communes ciblées.

Perspectives Ctg Thématique animation de la vie sociale	
Perspectives générales	Perspectives opérationnelles
Développer l'animation de la vie sociale	- Création d'un Evs sur la commune de Bonson. - Réflexion sur la réouverture d'un Evs sur la commune de Drap. - Réflexion sur la création d'un Evs sur la commune de La Trinité.
Accompagner les dynamiques citoyennes et associative	- Maintenir l'accompagnement des structures associatives - Soutenir et accompagner la participation des habitants par le biais des structures Evs

Accès aux droits

Prenant appui sur le constat d'un non-recours encore important, d'une distance considérable au numérique pour certains publics ou en core des difficultés d'accès à l'information et aux services la branche famille a fait de l'accès aux droits un objectif essentiel de la Cog. Elle affiche sa volonté de garantir la qualité et l'accès aux droits et services ainsi que le renforcement du partenariat sur ce thème.

La composition des familles allocataires est très contrastée selon les communes. En effet, on constate que les allocataires monoparents sont nettement plus présents sur les communes de Drap (22%), La Roquette-sur-Var (21,4%), Saint-Martin-du-Var (22%), La Trinité (20,5%) et le quartier du Manoir (20,2%) alors que sur des communes comme Aspremont, Tourrette-Levens ou Saint-André de la Roche on note respectivement 14 %, 16,2%et 16,9 % de familles monoparentales.

On observe également une proportion très importante de familles à bas revenus, en particulier parmi les foyers monoparentaux (77,4 %).

Avec 144 séparations de couples avec enfants déclarées en 2020 et 1 454 foyers monoparentaux (19% des allocataires), on compte 384 allocataires bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (Asf) sur les communes du Sivom.

Sur les 7 694 allocataires du Sivom Val de Banquière, on compte près de 11% de foyers dont les ressources sont constituées à 100% des prestations de la Caf, contre 16% dans les Alpes Maritimes et au niveau national.

Là encore, la dépendance aux prestations est inégalement répartie entre les communes. On constate que La Trinité, Levens et Saint-André de la Roche abritent les allocataires les plus dépendants aux prestations quand Aspremont ou Castagniers en comptent moitié moins.

A la fin de l'année 2020, le Sivom Val de Banquière recense 2 070 allocataires à bas revenus, c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de 1071 Euros par mois et par unité de consommation. Le taux d'allocataires à bas revenus sur le territoire du Sivom est de 25,8 %, soit près de 13 points de moins qu'au niveau du département (38%).

La population des allocataires à bas revenus dans les communes du Sivom se caractérise principalement par une sur-représentation de monoparents (33%), dont l'immense majorité sont des femmes et une proportion plus faible qu'au niveau départemental et national de couples avec enfants et de personnes isolées.

Pour aider les personnes démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation pour adultes porteurs de handicap (Aah).

Sur le Sivom Val de Banquière, en 2020, 667 foyers allocataires bénéficient du RSA et 722 de l'Aah, soit respectivement 8,7 % et 9,4% des allocataires. En ajoutant aux allocataires leurs éventuels conjoints, enfants ou autres personnes à charge, 5,2 % de la population du Sivom est couverte par ces minimas sociaux, ce qui est un pourcentage assez faible en comparaison du taux départemental (7,5%) et national (8,1%).

La prime d'activité a été versée fin 2020 à 2545 bénéficiaires sur le Sivom.

Concernant les infrastructures, la plupart des communes du territoire dispose d'un Centre communal d'action sociale.

Deux Maisons France Services (MFS) sont situées sur les communes de Colomars et de La Trinité. Une Maison France Service itinérante dépendant de la Métropole Nca couvre la Commune de Bonson.

Deux Maisons du département (Mdd) sont implantées à Plan du Var (Levens) et Saint-André de la Roche. L'ensemble de ces structures dispose d'un Point relais Caf.

Par ailleurs, l'association Pimms a travaillé autour d'un projet France Service itinérant sur la vallée du paillon et répondrait ainsi à un besoin identifié sur le territoire de Drap. A l'heure actuelle ce projet est en veille en attendant des réponses de la part de L'État quant au financement des contrats aidés et sur la fourniture du bus permettant l'itinérance.

La commune de La Trinité est la commune la plus importante du Sivom en termes de population. Des statistiques Insee indiquent que la population trinitaire est modeste. Les catégories sociales les plus représentées sont celles des employés, des professions intermédiaires et des ouvriers. Les services de La Poste et de Pôle emploi sont présents sur la commune.

Afin de palier à un isolement social et à une fracture numérique, la commune de La Trinité s'est portée volontaire pour créer un site « ressource ». Une Maison France Service a ouvert ses portes courant 2022.

Sur la commune de Saint Martin du Var le Sivom propose un service de proximité : l'Espace social et formation. Ses domaines d'action sont le social, le médico-social, l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi. Il dispose également d'un point relais Caf, un Point conseil budget.

Plus largement, afin de faciliter l'accès aux droits liés au tout dématérialisé, le Sivom a mis en place un portail famille permettant de dématérialiser les procédures d'inscription, de réservation, de facturation et le paiement en ligne des Acn, des activités sportives et de la restauration scolaire.

Les offres de service de la Caf à caractère collectif sont peu développées sur le territoire du Sivom. Elles restent ponctuelles et sont effectuées à la demande. Les statistiques allocataires Caf nous ont permis de quantifier les familles vulnérables sur le territoire. Le Pôle social et formation de Saint-Martin du Var, Inter*Val Formation et les Espaces de vie sociale sur les communes de Saint-André de la Roche et Bonson constituent des opportunités d'espaces pour développer ces offres de service.

Il est à noter qu'en 2021, 203 familles ont été accompagnées par les travailleurs sociaux Caf sur les 15 communes du Sivom dont la majorité résident sur les communes de La Trinité, Drap et Saint-André de la Roche. La séparation du couple est la cause principale de l'accompagnement.

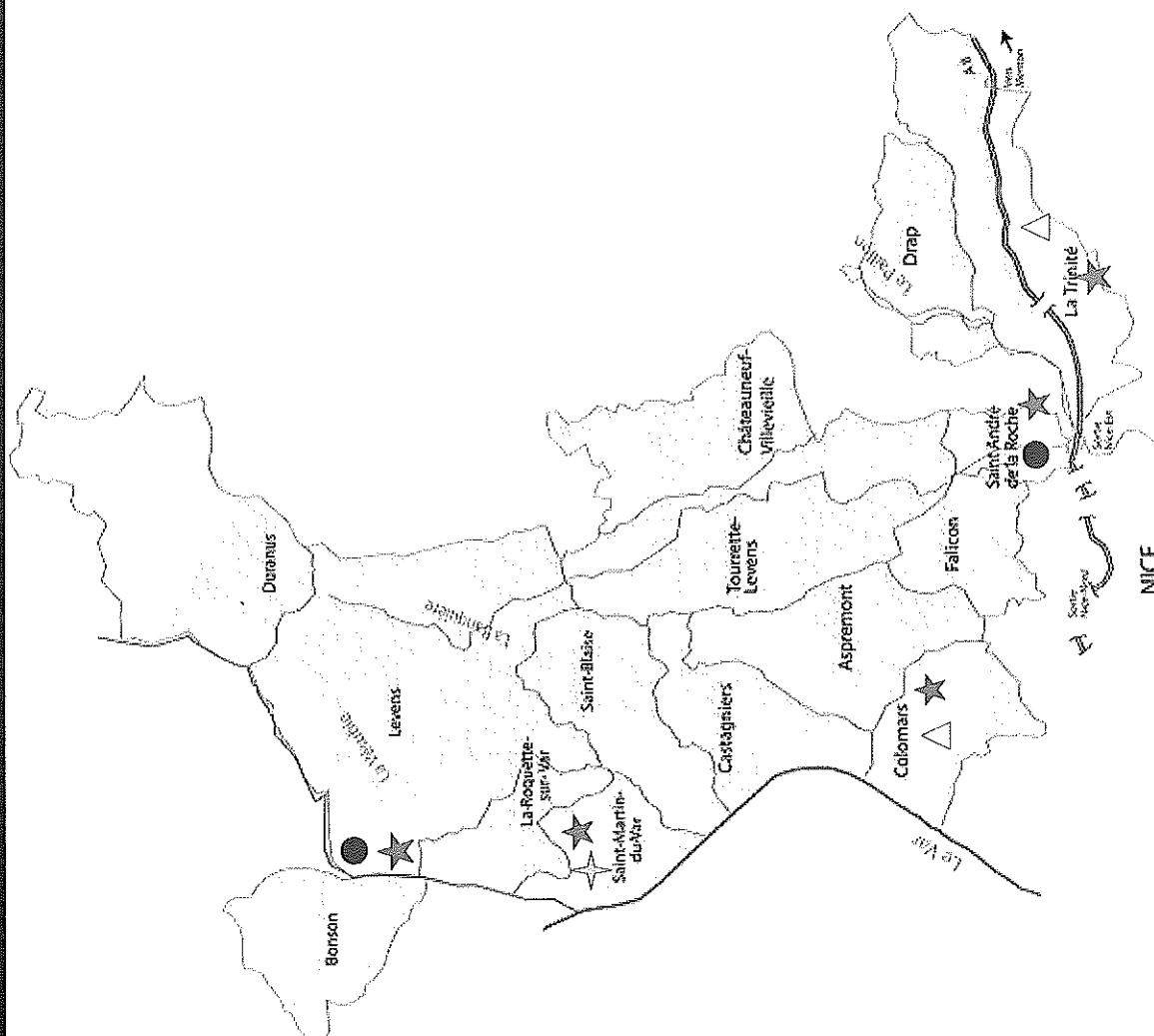
Globalement, le Sivom est un territoire de plus en plus vaste où l'accessibilité aux services des familles reste une préoccupation partagée. Si le maillage territorial semble satisfaisant, il a été constaté lors du diagnostic réalisé en 2021 qu'une partie de la population dont les habitants les plus vulnérables restent éloignés de l'information au sens large et donc de l'accès aux droits.

La volonté du Sivom et celle de la Caf sont d'accroître l'accompagnement au numérique afin de rendre plus autonome les habitants du territoire. De plus, la Caf a pour ambition de déployer son offre de service globale pour répondre au mieux aux attentes des allocataires et lutter contre le non recours. L'offre de service de travail social personnalisée destinée aux familles avec enfants à charge se décline par :

- une offre dite collective avec la mise en place de réunions d'information thématiques sur
 - > la parentalité,
 - > le logement,
 - > l'organisation d'un séjour de vacances en famille.
- une offre individuelle par la mise en place de rendez-vous personnalisés lors
 - > d'une séparation, d'un divorce,
 - > d'un veuvage, d'un décès d'un enfant,
 - > d'un impayé de logement,
 - > d'une situation de monoparentalité.

Favoriser l'accès aux informations et lutter contre le non-recours avec une attention particulière pour les familles fragilisées.

Cartographie Accès aux droits



- Accès aux droits
- Points relais Caf
- Maison départementale
- Maison France Services
- Espace social et formation

ACCES AUX DROITS

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

Perspectives Ctg Thématique Accès aux droits	
Perspectives générales	Perspectives opérationnelles
Favoriser l'accès aux droits	- Déployer l'information auprès des administrés.
	- Promouvoir l'usage des espaces numériques et développer les ateliers d'inclusion numérique.
	- Développer le partenariat avec les services de la Caf sur des thématiques et des sites cibles.

Logement

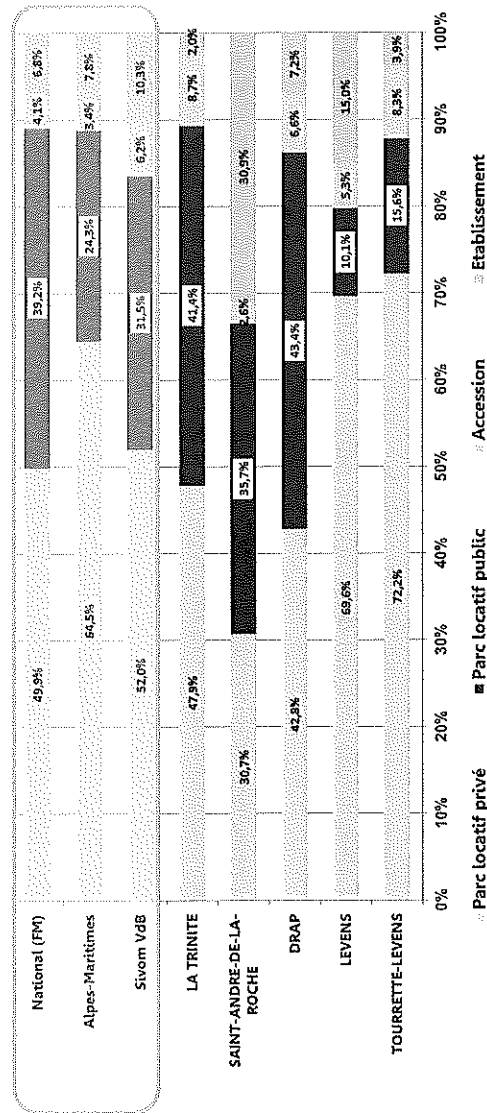
Selon le rapport annuel de l'état du mal-logement en France par la Fondation Abbé Pierre de 2021, la crise Covid a eu de multiples impacts individuels et sociétaux concernant les problématiques liées au logement. Le fait de connaître une situation de mal-logement amène souvent le foyer à ne pas solliciter les services publics, et a un isolement social plus important, par crainte ou honte.

La volonté des services publics est de permettre de lutter contre le non-recours, tant sur le plan de l'accès aux droits, mais également sur le plan de l'accès à la dignité pour tous en passant par la prise en compte de ses problématiques, et l'accès à un logement décent, adapté, et pérenne.

Les enjeux liés à la construction de nouveaux bâtis à l'échelle du territoire, la lutte contre les situations d'insalubrité ou d'indécence, la mixité sociale, sous-entends un accompagnement accru des administrés sur les questions sociales et de logement

La commune de La Trinité a conventionné avec l'association Soliha afin de permettre aux propriétaires bailleurs de la commune de conventionner leur logement, permettant un accès à des aides pour la rénovation de celui-ci et des abattements fiscaux, qui permet d'offrir aux locataires un logement décent, et répondant aux normes de conventionnement de la Caf en matière d'aides au logement. Ce conventionnement inédit pourrait tout à fait être déployé à l'échelle de l'intercommunalité.

Bénéficiaires d'une Aide au Logement par type de parc



La comparaison entre communes montre d'importantes disparités concernant les allocataires d'aide au logement. Ainsi La Trinité, Drap et Saint-André de la Roche abritent un plus grand nombre d'allocataires résidant dans le parc public. A noter également, la proportion d'allocataires résidant en établissement à Saint-André de la Roche liée en partie à la présence du foyer Adoma.

Plus globalement, le diagnostic a confirmé la présence d'un public vulnérable ayant une méconnaissance des démarches liées à l'accès aux droits relatifs au logement ainsi qu'une augmentation des situations de loyers impayés.

Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours avec une attention particulière sur des communes ciblées

Thématique Logement	
Perspectives générales	Perspectives opérationnelles
Renforcer l'offre d'accom-pagnement social	-Créer un parcours « logement » sur les communes de Saint-André de la Roche et de La Trinité -Prévenir le non-recours et les situations d'impayés

ANNEXE 3 – Listes des équipements et services soutenus par les collectivités locales

SIVOM VAL DE BANQUIERE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Les Poussins Câlines 650 route de Tourrette-Levens – 06790 Aspremont La Barboteuse 4648 route de Loubière – 06670 Castagniers Les Pt'its Bouts 10 chemin du Génie – 06670 Colomars La Formigua 19 boulevard Général de Gaulle – 06340 Drap Li Calinous 18 chemin de l'Olivaie – 06340 La Trinité Halte-Garderie 18 chemin de l'Olivaie – 06340 La Trinité La Ritournelle Avenue Robert Préaud – 06670 Levens La Grenouillère 33 boulevard du 8 mai 1945 – 06730 Saint-André de la Roche L'Oustalet 3 avenue Pasteur – 06670 Saint Martin du Var Crèche de Tourrette-Levens 71 chemin Saint Sébastien – 06690 Tourrette-Levens
LAEP	Les Petits gressins Crèche « La Barboteuse » 4648 route de la Loubière – 06670 Castagniers Poussières d'étoiles Salle de l'eau vive – 6 rue Antoine Scoffier – 06340 La Trinité À L'Unisson Pôle Petite Enfance – 71 chemin St Sébastien – 06690 Tourrette-Levens Bull Paren'thé Crèche La Grenouillère – 33 boulevard du 8 mai 1945 – 06730 Saint-André de la Roche LAEP de Saint-Martin-du-Var Crèche L'Oustalet – 3 avenue Pasteur – 06670 Saint-Martin-du-Var
RAM	Relais Petite Enfance 2 rue du Ghet 06730 Saint-André de la Roche
(ALSH) ACM	ACM Aspremont (<i>sauf mercredi</i>) École de la Prairie, 516 Route de Tourrette-Levens – 06790 Aspremont ACM Bonson École les Amandiers, Quartier le Barban – 06830 Bonson ACM Castagniers

	École des Moulins, 15 Route de Castagniers – 06670 Castagniers École du Village, 52 Chemin du Carretier – 06670 Castagniers ACM Châteauneuf-Villevieille École les Cailletiers, 146 Avenue de la Tour – 06390 Châteauneuf-Villevieille ACM Falicon École Jules Romains, Montée Verdun – 06950 Falicon ACM La Roquette sur Var École des quatre vents, Route des Amandiers – 06670 La Roquette sur Var École du Baus-Roux, Quartier Baus-Roux – 06670 La Roquette sur Var ACM Saint-André de la Roche École Félix Colomas, 127 Quai de la Banquière – 06730 Saint-André de la Roche École maternelle du Plan, 23 Boulevard du 8 mai 1945 – 06730 Saint-André de la Roche École Jules Musso, Place Jules Musso - 06730 Saint-André de la Roche École Jean de la Fontaine, 1927 Vieux Chemin de l'Abadie - 06730 Saint-André de la Roche École Germaine Chemin, 579 Chemin des Écoliers - 06730 Saint-André de la Roche ACM Saint-Blaise École Marcel Pagnol, 6 rue de l'Ecole – 06670 Saint-Blaise
LUDOTHEQUE	Ludothèque de Saint-André de la Roche Crèche « La Grenouillère » - 33 boulevard du 8 mai 1945 06730 Saint-André de la Roche Ludothèque de Tourrette-Levens Pôle Petite Enfance – 71 chemin St Sébastien – 06690 Tourrette-Levens
FJT	
Médiation familiale	
Espace rencontre	
Aide à domicile	MAISON DES SENIORS Rue du ghet – 06730 Saint-André de la Roche
CS / EVS	EVS de Saint-André de la Roche Site principal : 11 rue Eugène Coste Le Manoir Bât C Saint-André de la Roche par 06300 Nice site complémentaire : Résidences du Château Bât 2 Esc 2 – 06730 Saint-André de Roche

ANNEXE 4 – Plan d’actions - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Présentation synthétique du plan d’actions

Objectif 1 : Améliorer le taux de couverture en places d’accueil	Action 1 : Améliorer le taux de couverture territoriale en Eaje
	Action 2 : Favoriser l’installation des assistantes maternelles agréées
Objectif 2 : Poursuivre le développement de la qualité de l’accueil	Action 3 : Déployer l’activité du Relais petite enfance
	Action 4 : Favoriser l’accès au mode d’accueil aux familles fragiles, en situation de et en réinsertion professionnelle
Objectif 3 : Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires	Action 5 : Compléter l’offre d’accueil en termes d’Accueils Collectifs de Mineurs sur le territoire
	Action 6 : Déployer des Pedt et Plans Mercredis sur de nouvelles communes
Objectif 4 : Poursuivre le soutien aux Acm notamment sur le temps du mercredi et des vacances et favoriser leur accessibilité	Action 7 : Renforcer l’accueil spécifique inter-compétences
	Action 8 : Développer l'accès à l'art et à la culture lié à l'augmentation du volume d'accueil des enfants et des jeunes sur la commune de La Trinité
Objectif 5 : Renforcer l’objectif d’autonomie des jeunes par le biais de projets et d’accueil	Action 9 : Compléter l’offre d’accueil en terme de Maisons des Jeunes sur le territoire
	Action 10 : Mettre en œuvre une politique d’accompagnement sociale des jeunes sur le territoire
	Action 11 : Mettre en œuvre une politique jeunesse globale pour les 12-25 ans sur la commune de La Trinité
Objectif 6 : Soutenir les parents dans l’éducation de leurs enfants	Action 12 : Structurer l’offre parentalité
	Action 13 : Déployer le dispositif Clas sur la commune de La Trinité
Objectif 7 : Développer l’animation de la vie sociale	Action 14 : Déployer des Espaces de vie sociale sur des communes ciblées du territoire
Objectif 8 : Favoriser l’accès aux droits	Action 15 : Favoriser l’accès à l’information et lutter contre le non-recours
Objectif 9 : Renforcer l’offre d’accompagnement social	Action 16 : Créer un parcours : en matière de logement quels sont mes droits ?
Objectif 10 : Mettre en œuvre et piloter la Ctg	Action 17 : Accompagner la mise en place de la fonction de chargé de coopération Ctg

Présentation détaillée des actions

Thématique PETITE ENFANCE Accueil collectif <i>Action 1 : Améliorer le taux de couverture territoriale en Eaje</i>	
Diagnostic initial	Public cible
Dix établissements multi-accueils sont présents sur le territoire du Sivom Val de Banquière avec 294 places agréées. Environ 400 demandes d'accueil sont formulées par an pour 450 naissances annuelles en moyenne. De nombreux projets immobiliers sur les trois bassins de vie composant l'ensemble du territoire sont prévus. Les structures existantes ne parviennent plus à couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire. Les listes d'attente sont trop importantes et les plus petits ne sont quasiment plus accueillis.	Les familles du territoire du Sivom Val de Banquière avec enfants de moins de 3 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Secteur des Paillons : extension de la halte garderie de <u>La Trinité</u> (+ 6 places) portant l'agrément à 21 places, extension d'agrément(+ 7 places) à la crèche de <u>Drap</u> portant l'agrément à 47 places, et un projet à l'étude de création d'une structure de 20 places sur <u>St André de la Roche</u> sur le bas de la vallée de la Banquière - Secteur des Collines : extension de la crèche d'<u>Aspremont</u> (+ 9 places) portant à l'agrément à 21 et création d'une crèche de 20 places à <u>Falicon</u> - Secteur Plaine du Var : création d'un jardin d'enfant de 15 places au sein de l'école maternelle et extension de la crèche existante l'Oustalet (20 places) portant l'agrément à 47 places à <u>Saint Martin du Var</u>.	<u>La Trinité</u> : août 2022 <u>Aspremont</u> : septembre 2022 <u>Falicon</u> : janvier 2023 <u>Saint Martin</u> : jardin d'enfant en mars 2022 et extension de la crèche existante septembre 2022 <u>Drap</u> : août 2022 <u>Saint André</u> : janvier 2023 La Trinité : percement mur porteur pour création d'un dortoir et aménagements intérieurs. Aspremont : récupération des salles dédiées au personnel (vestiaire et salle de pose agents) afin de créer une section d'accueil et aménagement extérieur d'un module pour le personnel. Falicon : aménagement de l'ancienne école après l'ouverture du nouveau groupe scolaire. Saint-Martin du var : aménagement des locaux de l'école maternelle et de la cour en jardin d'enfant et cour partagée (ouverture septembre 2022) et extension de la crèche existante : aménagement du bâtiment attenant à la crèche avec création d'une cuisine confectionnant les repas sur place et deux services d'accueil supplémentaires. Drap : aménagements intérieurs permettant cette extension. Levens : aménagement d'un espace d'accueil et d'espace pour les agents. Saint André de la Roche : Demande de subvention de Plan d'aide exceptionnelle à l'investis-

	sement (Paei) dernier trimestre 2022 auprès des services de la Caf.
	Echéances de réalisation <u>La Trinité</u> : janvier 2023 <u>Aspremont</u> : septembre 2023 <u>Falicon</u> : septembre 2023 <u>Saint-Martin du Var</u> : jardin d'enfant en septembre 2022 et extension de la crèche existante septembre 2023 <u>Drap</u> : janvier 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Petite enfance du Sivom Les communes concernées Service des marchés publics du Sivom Chargées de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux	- Ouvertures réalisées avant fin 2025. - Diminution de la liste attente intercommunale. - Réponse aux besoins de familles et l'accueil des populations existantes à venir.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les communes membres du Syndicat Département action sociale de la Caf Département (Smaje) Education Nationale	- Nombre de places créées - Nombre d'enfants accueillis - Réduction de la liste d'attente

Thématique PETITE ENFANCE Accueil collectif Action 2 : Favoriser l'accès au mode d'accueil aux familles fragiles et en réinsertion professionnelle	
Diagnostic initial	Public cible
Difficulté pour les familles monoparentales ou les parents en recherche d'emploi de lever le frein au mode d'accueil et ainsi favoriser l'insertion professionnelle ou la mise en place du projet professionnel (formation). Par ailleurs, le diagnostic a mis en exergue la présence de familles fragilisées dont Rsa et monoparentales en particulier l'est du territoire. Le Sivom bénéficie du Fonds public et territoriaux (Fpt) Axe 2 ayant permis la création d'un poste de référent insertion basé sur le pôle petite enfance de La Trinité. Un conventionnement entre le Département et le Sivom permet depuis plusieurs années l'accompagnement de familles monoparentales bénéficiant du Rsa. La halte-garderie d'Inter'Val formations sur place permet de lever le frein de l'accès au mode d'accueil pour ces familles en réinsertion. La volonté du Sivom et des services de la Caf est d'élargir le public accueilli.	Les familles monoparentales et/ou relevant des minimas sociaux et ayant un enfant de moins 3 ans à charge. Parent en recherche d'emploi avec enfant de moins de 3 ans à charge. Parent en recherche d'une formation (reconversion professionnelle) avec un enfant de moins de 3 ans à charge.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Pour l'Est du territoire : - Labellisation AVIP de la halte-garderie d'Inter'Val formations. Pour l'Ouest du territoire : - Création d'une instance partenariale composée des acteurs sociaux éducatifs du territoire et du responsable du Relais petite enfance qui est également « chargée de coopération petite enfance ».	Restructuration du projet global lié au Fpt : - Nomination d'un nouveau pilote du projet : la responsable du Relais petite enfance également « chargée de coopération petite enfance » - Recrutement d'un nouveau référent « insertion » précisant la qualification requise et les attendus - Recensement des acteurs sociaux éducatifs du territoire et rencontres de ces derniers pour créer ensuite l'instance partenariale - Dépôt du dossier de demande de label AVIP auprès des services de la Caf en septembre 2022 - Adaptation du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique de la halte-garderie d'Inter'Val.
	Echéances de réalisation
	A compter de 2022

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargée de coopération petite enfance également responsable du Relais petite enfance Pôle petite enfance : l'ensemble des Eaje du territoire Chargées de coopération parentalité. Chargés de coopération territoriaux	Pour l'Est du territoire : - Accueillir dans la halte-garderie un minimum de 20% d'enfants de moins de 3 ans, dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, au moins 10 heures par semaine, sur une période de 6 mois, renouvelable une fois. Pour l'Ouest du territoire : - Accueillir davantage de familles inscrites dans un parcours d'insertion au sein des Eaje en particulier sur Saint-Martin du Var.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département : Msd – cellule insertion professionnelle et Pmi Département action sociale de la Caf Pôle emploi Mission locale	- Evolution du nombre d'enfants accueillis au sein de la halte-garderie et l'ensemble des Eaje dont les parents sont en réinsertion. - Nombre de familles accompagnées par le référent insertion.

Thématique PETITE ENFANCE Accueil individuel <i>Action 1 : Favoriser l'installation des assistantes maternelles agréées</i>	
Diagnostic initial	Public cible
Certaines communes du territoire manquent de professionnelles de l'accueil individuel entraînant ces dernières années, une baisse du nombre de places disponibles. La volonté de Sivom est d'améliorer la complémentarité entre le mode d'accueil individuel et celui collectif.	Candidats à l'agrément
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Dotation à l'installation : inciter les candidats à finaliser leur projet professionnel en le soutenant financièrement dans leur démarche. - Accompagnement à l'installation d'une Maison d'assistantes maternelles sur Saint Blaise : proposer un mode d'accueil individuel dans le quartier de La Saoga pour répondre aux besoins des familles du secteur. - Accompagnement à l'installation d'une Maison d'assistantes maternelles sur Levens	- Dotation à l'installation : après qualification précise de la liste d'attente intercommunale et des besoins en modes d'accueil individuels : 1 000€ d'aides proposées sur 2022 réparties entre : - un kit d'équipement de 600€ (poussette double + chaise haute + nidoo) - d'une participation de 400€ pour l'achat de jeux, jouets, équipements de puériculture.
	Echéances de réalisation
	Dotation à l'installation : 2 ^{ème} semestre 2022 Accompagnement à l'installation d'une Maison d'Assistantes maternelles – Levens : 2 ^e semestre 2022 Aide à l'installation d'une Maison d'Assistantes maternelles – Saint Blaise : septembre 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Petite enfance du Sivom Les communes membres du Sivom Chargées de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux	Installation de nouvelles assistantes maternelles agréées dans les communes ciblées.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale de la Caf Département (Smaje)	- Augmentation du nombre de nouvelles assistantes agréées en 2022 - Augmentation du nombre de places - Amélioration de la répartition des assistantes maternelles sur le territoire

Thématique PETITE ENFANCE Accueil individuel Action 2 : Déployer l'activité du Relais Petite Enfance	
Diagnostic initial	Public cible
L'extension du territoire avec l'intégration de Bonson, Châteauneuf-Villevieille et Drap a porté le nombre d'assistantes maternelles à 140. La réforme des Relais petite enfance (Rpe) suite à la loi ASAP parue en 2021 reprecise les missions prioritaires et les missions spécifiques. Ces facteurs ont pour conséquence l'augmentation du volume d'activité du Rpe et de l'itinérance avec un accroissement des moyens à mettre en œuvre.	Assistantes Maternelles Enfants et familles accueillis par les Assistantes Maternelles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Déploiement des activités du Relais petite enfance sur les nouvelles communes adhérentes - Augmentation du nombre d'animatrices - Adaptation du projet de fonctionnement du Rpe	- Embauche d'une nouvelle animatrice au 1^{er} avril 2022. - Travaux de renouvellement du projet de fonctionnement deuxième semestre 2022.
	Echéances de réalisation
	- Nouveau projet de fonctionnement à valider en commission action sociale Caf en novembre 2022.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Relais petite enfance Sivom Chargées de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux	- Lieu d'informations, de rencontres et d'échanges. - Cadre d'amélioration des pratiques professionnelles. - Observatoire et observation des conditions d'accueil du jeune enfant .
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du Sivom Département (Smaje) Département action sociale de la Caf	- Augmentation du nombre d'assistantes maternelles fréquentant les activités du Rpe. - Nombre d'activités dans les nouvelles communes membres.

Thématique ENFANCE Accueil Collectif Action 1 : Compléter l'offre d'accueil en termes d'Accueils Collectifs de Mineurs sur le territoire	
Diagnostic initial	Public cible
La Ctg précédente a permis d'améliorer le maillage du territoire en Accueils collectifs de mineurs (Acm). Deux projets d'ouverture d'Acm non encore réalisés sont reportés sur la période de la nouvelle Ctg. L'intégration de nouvelles communes dans le Sivom nécessite une adaptation de l'offre aux besoins. Par ailleurs, la commune de La Trinité souhaite créer une offre de séjour thématique afin d'enrichir sa politique enfance.	3 – 11 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Ouverture d'un Acm 3 – 11 ans déclaré sur Bonson (périscolaire, mercredi et extra scolaire) - Ouverture d'un Acm 3 – 11 ans déclaré sur Colomars quartier de la Manda (mercredi et extra scolaire) - Ouverture d'un Acm 3 – 11 ans déclaré sur Châteauneuf-Villevieille (périscolaire, mercredi et extra scolaire) - Elargissement et / ou harmonisation des plages d'accueil sur les Acm (augmentation du nombre de jours d'ouverture et / ou de l'amplitude horaire) - Mise en place de séjours thématiques fonctionnant par atelier à la semaine (musique, théâtre...) sur La Trinité	- Déclaration auprès du Sdjes - Constitution du dossier Prestation de service ordinaire (Pso) auprès du service Afc de la Caf - Organisation des équipes
	Echéances de réalisation
	Acm Bonson : péri, mercredi et extra ouverture septembre 2021 Acm Châteauneuf-Villevieille : Mercredi et extra ouverture avril 2022 Périscolaire ouverture septembre 2022 Acm Colomars la Manda ou autre site dans la Plaine du Var (La Roquette sur Var) : ouverture prévue selon besoin 2024 – 2025 Séjours thématiques sur La Trinité : courant Ctg
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Sivom Communes gestionnaires Chargés de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux	Adapter l'offre de service aux besoins du territoire en évolution
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes membres du Sivom Département action sociale Caf Département (Sdjes) Education Nationale	- Ouverture effective des Acm - Taux de fréquentation des Acm - Nombre de séjours thématiques - Nombre d'enfants inscrits aux séjours thématiques

Thématique ENFANCE Accueil Collectif Action 2 : Déployer des Pedt et Plans Mercredi sur de nouvelles communes	
Diagnostic initial	Public cible
Des Pedt ont été signés sur les communes d'Aspremont, Bonson, Saint-André de la Roche, Saint-Martin-du-Var, La Trinité lors de la Ctg précédente. Afin de développer la politique enfance jeunesse sur le territoire, le Sivom souhaite inciter de nouvelles communes à la signature de ce dispositif et également du Plan Mercredis quand cela est possible.	3 – 11 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Accompagner de nouvelles communes pour la mise en forme des Pedt et des Plans Mercredis : Saint-Blaise, Castagniers, La Roquette sur Var, Tourrette-Levens, Levens, Châteauneuf-Villevieille, Drap - Participer à la mise en œuvre de projets communs.	- Sensibilisation des communes listées au Pedt et Plan Mercredis - Concertation avec le Sdjes, l'Education nationale et la Caf
	Echéances de réalisation
	2022 - 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Sivom Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux	- Signature de nouveaux Pedt sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale Caf Département (Sdjes) Education Nationale Associations locales	- Nombre de Pedt signés - Mise en place de projets transverses

Thématique transversale ENFANCE JEUNESSE (moins de 18 ans)

Action 3 : Démocratiser l'art et la culture sur la commune de La Trinité

Diagnostic initial	Public cible
La culture est un élément fort d'attractivité sur le territoire. Par sa nature transverse elle peut être un formidable moteur pour favoriser la cohésion, le lien social et la mixité tout en favorisant le vivre ensemble et la créativité. Plusieurs enquêtes nationales démontrent que les pratiques culturelles des Français sont toujours fortement liées à leur niveau de vie ou de diplôme. Les enquêtes Insee indiquent que la population trinitaire est majoritairement active mais faiblement diplômée. Il est constaté des besoins importants en terme d'accompagnement vers la réussite éducative. Il s'agit d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Par ailleurs, un allocataire sur 5 est une famille monoparentale. Le développement d'actions visant à offrir aux enfants et aux jeunes une ouverture sur l'art et la culture est un des axes majeurs du projet que la commune souhaite construire. Le niveau de vie des familles trinitaires étant peu élevé, l'accès à la culture et aux loisirs, ne peut être un poste de dépense prioritaire pour ces familles et leurs enfants s'il n'est pas porté par un service public et rendu accessible au plus grand nombre. Réussite éducative et accès à l'art et à la culture étant étroitement liée, c'est dans le secteur éducation et le soutien aux familles qu'il s'agit de trouver les leviers pour faciliter l'accès à l'art et à la culture pour tous.	Les enfants de 0 à 18 ans et leur environnement familial.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Développer l'offre artistique et culturelle dans l'ensemble des projets pédagogiques des accueils petite enfance, des accueils préri et extra scolaires et de la Mdj - Créer une offre de stage thématique culturelle et/ou artistique sur les vacances scolaires (exemple, :stage théâtre, stage breakdance) - Mettre en place un pôle d'excellence artistique au sein de l'école élémentaire Victor Asso - Mettre en place un programme orchestre au	- Mobilisation de financements communaux - Recherche de financements complémentaires pour les projets déployés au sein des établissements scolaires sur le temps d'enseignement - Recrutement de personnel lié à la création d'une nouvelle offre de stages culturels pour les enfants âgés de 0 à 18 ans au cours des vacances scolaires.
	Echéances de réalisation
	Tout au long de la période Ctg

sein de l'école élémentaire Lepeltier - Favoriser la tenue d'actions parentalité et éducative au sein des lieux culturels de la commune.	Action sur le temps éducation nationale : dès la rentrée 2022 Nouvelle offre de stage thématique : à compter des vacances de printemps 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Commune Chargés de coopération thématiques Chargés de coopérations territoriaux Pilote Ctg	- Augmentation du volume d'accueil des enfants et des jeunes aux activités proposées au sein des Acm et de la Mdj
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale Caf Education nationale Sdjes Sivom Département Réseau associatif local Drac	- Suivi de la fréquentation des enfants et des jeunes sur l'offre complémentaire créée sur les temps péri et extra scolaires en référence avec les volumes d'inscription aux activités déjà existantes sur l'année 2022.

Thématique JEUNES (moins de 18 ans) <i>Action 1 : Compléter l'offre d'accueil en terme des Maisons des Jeunes sur le territoire</i>	
Diagnostic initial	Public cible
Concernant les Mdj, le maillage territorial était satisfaisant jusqu'en 2021. L'intégration de nouvelles communes au sein du Sivom nécessite une adaptation de l'offre de service aux nouveaux besoins du territoire. La volonté du Sivom est de mutualiser ces structures sur les bassins de vie.	11 -17 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Ouverture de Mdj mutualisées : Bonson, La Roquette sur Var, Levens (Plan du Var) - Ouverture de Mdj : Castagniers, Saint-Martin-du-Var, Châteauneuf-Villevieille - Reprise en gestion par le Sivom : Mdj d'Aspremont	- Négociation entre le Pôle animation du territoire du Sivom et les communes ciblées en apportant un rôle de conseil - Déclaration des Mdj auprès du Sdjes - Constitution du dossier Pso auprès des services de la Caf
	Echéances de réalisation
	Mdj Castagniers : ouverture mai 2022 Mdj Aspremont : ouverture juin 2022 Mdj Bonson – Roquette sur Var : ouverture prévue octobre 2022 Mdj Saint Martin du Var : transfert et réactivation – printemps 2023 Autres projets d'ouverture et/ou transfert de gestion à définir ultérieurement
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Sivom Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargés de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux	- Adapter l'offre de service aux besoins du territoire en évolution - Travail en transversalité entre les différentes structures sur les thématiques jeunesse - Passerelles avec les Acm enfance - Travail partenarial avec l'animation sociale dans le cadre de la Ps Jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action Sociale de la Caf Département (Sdjes) Education Nationale (collèges, lycée)	- Ouverture effective de Mdj - Taux de fréquentation des Mdj

Thématique AUTONOMIE DES JEUNES 12-25 ans <i>Action 2 : Mettre en œuvre une politique d'accompagnement sociale des jeunes</i>	
Diagnostic initial	Public cible
La Ctg précédente a permis au Sivom d'axer sa politique jeunesse sur un nouvel objectif : l'accompagnement social des jeunes dans un but d'accès à l'autonomie. Le Sivom souhaite poursuivre cet objectif par les leviers de la Ps Jeune, les structures accueil de jeunes et le Bij intercommunal.	12 – 25 ans Public fréquentant les structures et public hors mur
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Ouverture d'accueils de jeunes en compléments des Maisons des jeunes pour les 15–17 ans sur les communes ciblées selon besoins : Saint André de la Roche, La Trinité, Levens, Drap - Mise en place du dispositif « Activ'Jeunes » pour les 18 – 25 ans sur les communes ciblées selon besoin : Saint André de la Roche, La Trinité, Levens, Drap - Déploiement de Référents Jeunes avec de l'accompagnement individuel ou collectif du public sur les communes de Saint André de la Roche, La Trinité et Drap et itinérance sur le reste du territoire. - Déploiement de l'Information Jeunesse sur l'ensemble du territoire	- Concertation avec les communes concernées et le Département action sociale de la Caf - Déclaration des accueils de jeunes auprès du Sdjes - Constitution du dossier Pso auprès des services de la Caf
	Echéances de réalisation
	Ouverture d'un Accueil de Jeunes sur Saint-André de la Roche : septembre 2022 Déploiement des dispositifs accueil de jeunes, Activ' Jeunes et Référents Jeunes tout au long de la période de la Ctg selon besoins
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Animation du Sivom Pôle Social du Sivom Communes ayant déléguées la compétence Communes gestionnaires Chargées de coopération Parentalité Chargé de coopération Accueil spécifique Chargés de coopération territoriaux	- Identification des Référents Jeunes comme professionnels ressources auprès du public ciblé - Travail en transversalité entre les différentes structures sur les thématiques jeunesse et sociales - Mise en place de projets coconstruits de départ en vacances ou implication citoyenne
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale de la Caf Département (Sdjes et Msd) Education Nationale (collèges, lycée) Métropole NCA Pôle emploi – Mission Locale Préfecture des Alpes-Maritimes	- Nombre de structures déclarées Accueils de jeunes - Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de la Ps Jeune - Nombre de jeunes accompagnés par le Bij et répartition sur le territoire

Thématique AUTONOMIE DES JEUNES 12-25 ans

Action 3 : Mettre en place pour la commune de La Trinité une politique publique renouvelée à destination des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic réalisé par la commune en 2021/2022, et les statistiques Insee montrent que 18 % de la population trinitaire est âgée de moins de 18 ans, 58,1 % des jeunes ne poursuivent pas d'études post bac (général ou technologique). Il est constaté que les lieux d'accueil et de rencontre à destination des jeunes sont insuffisants sur le centre-ville. Les structures existantes sont sous fréquentées sur la commune et peinent à trouver leur public. Le groupe de travail portant sur les problématiques des 12-25 ans initié par les services de la Caf en partenariat avec la commune et le Sivom en 2021 a permis de recenser des premières pistes de travail. Ainsi, la commune de la Trinité souhaite repenser l'offre globale pour mieux répondre aux enjeux d'accompagnement et d'insertion des jeunes, et ce, en lien avec le projet de Ps jeunes devant être déployé sur le territoire.	Tous les jeunes âgés de 12 à 25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Créer une instance partenariale réunissant les acteurs communaux, intercommunaux, et les partenaires visant au partage de diagnostic et à la définition des axes de politique publique à déployer sur le territoire (identifier les besoins précis, les attentes et définir des objectifs communs) -Repenser l'offre existante pour favoriser une fréquentation plus importante des lieux ressources (Bij, Mdi) -Créer une offre nouvelle d'initiation à l'art et à la culture par des stages spécifiques pendant les vacances scolaires -Créer au sein de la ludothèque un club Ludo-ados	-Mettre en place le groupe de travail partenarial mensuel la première année Ctg à compter de septembre 2022 pour repenser l'offre de service public à destination des 12-25 ans -Déployer les actions retenues à l'issue du travail de concertation mené au cours de la première année Ctg -Développer le partenariat avec les établissements scolaires du second degré et le milieu associatifs -Agir en faveur de la mutualisation des ressources existantes sur le territoire -Former des intervenants jeunesse du territoire sur la méthodologie d'accompagnement vers l'insertion (type Job coach) -Adapter une communication ciblée vers les jeunes pour faire connaître l'offre existante

	Echéances de réalisation -Repenser le projet global et définir les actions opérationnelles à mettre en œuvre : fin 2022-début 2023. -Mettre en œuvre des actions retenues tout au long de la période Ctg.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services communaux Pôle Animation du Sivom Chargés de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux Pilote Ctg	-Mieux cibler l'offre de service public à destination des jeunes de la commune en favorisant le maillage partenarial et la mutualisation des ressources existantes. -Permettre aux jeunes de la commune de disposer de lieux de rencontre pour favoriser le lien social hors numérique. -Développer la présence des partenaires spécialisés dans l'insertion des jeunes sur le territoire par la tenue de permanences (exemple : boussole des jeunes, 1 jeune/1 solution...)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Conseil consultatif des jeunes Département action sociale Caf Education nationale Sdies Département (Ase et Msd) Métropole NCA (Mission locale et Plie)	-Rapport d'activité Bij et Mdi avec évolution de la fréquentation tout au long de la Ctg -Nombre de permanences partenariales tenues et fréquentation en nombre de jeunes différents reçus -Nombre de jeunes sans activités ayant repris une formation ou un emploi -Nombre de jeunes différents fréquentant les nouvelles offres déployées.

Thématique HANDICAP	
Action 1 : Renforcer l'accueil spécifique inter-compétences	
Diagnostic initial	Public cible
La création de l'inter-compétences accueil spécifique depuis 2019 a permis le déploiement d'une offre de service global (accueil des enfants en Eaje et en Acm, et accompagnement individuel des familles). L'augmentation progressive du nombre d'enfants reconnus, Mdp, Projet d'accueil individualisé (Pai) et dépistage précoce, nécessite une adaptation continue de cette offre de service : renforcement et spécialisation de professionnels. L'intégration des communes de Bonson, Châteauneuf-Villevieille et Drap va entraîner également une augmentation des besoins d'accueil.	Enfants accueillis en Eaje, chez les assistantes maternelles, en Accueils collectifs de mineurs (3 / 11 ans). Les adolescents accueillis dans les Mdj (12 / 18 ans) et leurs familles.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
1. Signer la charte unique handicap petite enfance, enfance et jeunesse 2. Mettre en place un nouveau plan de formation à l'intention de tous les agents du Sivom et des agents communaux concernés par le projet 3. Créer un poste de référent accueil spécifique au Relais petite enfance pour renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants suivi par les assistantes maternelles 4. Etendre le projet « compagnon individualisé » aux accueils collectifs de mineurs et aux Mdj sur le temps extrascolaire 5. Augmenter le nombre d'animateurs référent accueil spécifique en Acm 6. Créer une équipe mobile de moniteurs éducateurs pour renforcer les équipes des Acm 7. Créer un poste de professionnel expert pour l'accompagnement des agents référents en-	1. Validation hiérarchique, diffusion et application 2. Définition et mise en œuvre du plan de formation transversal suite à l'identification des besoins recensés lors de la dernière séance avec le Cnfpt fin 2021 3. Recrutement et formation d'un agent 4. Associer des étudiants en dernière année d'étude et volontaires (psychologue, orthophoniste, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, orthophonistes, ergothérapeute ...) au projet et à l'accompagnement des enfants sur des demi-journée par convention de stage en plus du personnel renfort ou des accompagnants 5/6/7. Recrutement de personnel * Formation d'animateurs * Reconstitution du Fonds publics et territoires Caf Axe I handicap Petite Enfance et Jeunesse

fance jeunesse centré sur le terrain et sur l'organisation à l'échelle du territoire de l'accueil 8. Veiller à maintenir la continuité de l'accompagnement de l'enfant par les Accompagnants des élèves en situation de handicap (Aesh) sur les temps périscolaires.	* Nouvelle organisation du service Offre spécifique 8. Mise en œuvre d'une concertation entre les collectivités, les chargés de coopération territoriaux et le chargé de coopération thématique accueil spécifique Échéances de réalisation Signature de la Charte unique en 2022 Plan de formation : sur les 4 années de la Ctg Déploiement des compagnons sur les Acm : 2022 Nomination de l'agent accueil spécifique en petite enfance et recrutement des animateurs en Acm, équipe mobile et professionnel expert : à partir du dernier trimestre 2022.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Petite enfance Pôle Animation du territoire Chargé de coopération parentalité Service ressources humaines sivo Responsable de l'action : Chargé de coopération accueil spécifique Chargés de coopération territoriaux	- Développer les compétences des agents sur la notion d'accueil d'enfants porteurs de handicap - Améliorer une dynamique de travail complémentaire (travail pluridisciplinaire) - Développer l'accueil spécifique chez les assistantes maternelles - Augmenter l'accueil spécifique dans les structures enfance jeunesse
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Hetis et Universités locales Cnfpt Plateforme de coordination et d'orientation (PCO 06), plateforme autisme ou trisomie 21, les structures spécialisées, les médecins libéraux, Chu Lenval Les associations locales (dans le champ de l'accompagnement des familles) : LEA, API END, APF, ADAPEI 06, Rêve et Réalité Mdp Éducation Nationale Pôle Ressources Handicap 06 Département action sociale Caf Département prestations familiales Caf	- Nombre d'agents formés - Nombre d'enfants accueillis dans les structures Petite enfance, Enfance et Jeunesse - Evolution du nombre d'enfants accueillis sur les 4 années de la Ctg - Nombre d'agents recrutés et de compagnons individualisés - Nombre de formations suivies par les agents - Nombre d'interventions auprès d'assistantes maternelles

Thématique PARENTALITE Action 1 : Structurer l'offre parentalité	
Diagnostic initial	Public cible
Force est de constater que malgré toute la communication faite sur le territoire sur l'offre parentalité existante, de nombreuses familles ne s'en saisissent pas ; soit par manque de connaissance de son existence, soit par incompréhension de son fonctionnement et des contenus. L'objectif visé est celui du « aller vers », c'est-à-dire aller à la rencontre des familles sur leurs lieux de vie.	- Enfants de 0 à 17 ans - Parents - Futurs parents - Grands-parents, proches
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mise en place de permanences itinérantes accès sur les communes les plus éloignées - Réalisation d'un diagnostic parentalité comprenant deux axes : - Repérer des tranches d'âge ou des thématiques non couvertes par le biais du réseau local parentalité - Evaluer l'opportunité d'un lieu ressource parentalité en faisant appel à un prestataire extérieur.	<u>Permanences itinérantes :</u> - Mise à disposition de salles par les communes cibles éloignées notamment Bonson, Châteauneuf-Villevieille, Saint Blaise, La Roquette sur Var... - Fréquence envisagée : 1 fois par mois. <u>Diagnostic :</u> - Travail de recensement des besoins réalisé par les partenaires du Réseau local parentalité. - Création d'un groupe de travail restreint pour analyser et proposer des réponses aux besoins. - Réalisation d'un cahier des charges et mise en concurrence pour le choix d'un prestataire extérieur.
	Echéances de réalisation
	Permanences itinérantes : deuxième semestre 2022 Réalisation diagnostic axe Réseau Local : 2022-2023 Réalisation diagnostic prestataire extérieur : 2022-2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle Petite enfance Sivom Pôle Animation Sivom Pôle Social Sivom Service Communication du sivom Chargés de coopération parentalité Chargé de coopération Accueil spécifique Chargés de coopération territoriaux	- Meilleure connaissance des actions existantes, des services du territoire. - Davantage de familles sur les actions. - Plus de diversité sur les familles se saisissant des actions. - Développement de nouvelles actions répondant à de nouveaux besoins déterminés par le diagnostic parentalité. - Création d'une maison de la parentalité comprenant des actions sur place et des actions itinérantes.

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes du territoire	- Nombre de permanences réalisées et fréquentation
Département action sociale Caf	- Pourcentage de familles supplémentaires captées sur les actions existantes
Département (Msd et Pmi)	- Nombre de nouvelles actions
Milieu associatif	
Education Nationale	

Thématique parentalité

Action 2 : Déployer le Contrat local d'accompagnement à la scolarité ville de La Trinité

Diagnostic initial	Public cible
La population trinitaire est modeste, familiale et parfois isolée. La typologie de la population (familles monoparentales nombreuses, carences éducatives au sein de la cellule familiale) nous amène à réfléchir notre offre de service auprès des enfants de 0 à 18 ans de manière plus transversale et complémentaire pour faciliter l'accès à un service public de proximité qui fait sens. La population trinitaire est peu diplômée (21,6 % de la population active est titulaire d'un diplôme post bac) mais en grande partie active. La population active relève en majorité des CSP ouvriers/employés. Concernant les indicateurs de parcours scolaire, après 17 ans la scolarisation chute fortement (52,1%) et il faut noter que seulement 29,1 % des garçons sont toujours scolarisés à cet âge ce qui implique une vigilance autour de la réussite éducative. Il est constaté des besoins importants en termes d'accompagnement vers la réussite éducative et l'accompagnement à la parentalité. D'autre part, l'obligation plan Vigipirate et la crise sanitaire sont à l'origine d'un éloignement des parents de la communauté éducative. Une action d'accompagnement à la scolarité a été mise en place en 2021-2022 à titre expérimental auprès des élémentaires. Celle-ci a connu un vif succès et a conforté la commune de La Trinité dans la nécessité de pérenniser ce type d'action.	Les enfants scolarisés du CP au CM2 repérés par l'Education nationale comme présentant des difficultés scolaires et qui ne disposent pas, dans leur environnement familial et/ou social, de l'appui et des ressources pour s'épanouir et réussir à l'école. Les parents de ces enfants.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Favoriser les apprentissages à travers des méthodes et des approches pédagogiques favorisant l'acquisition de savoirs -Favoriser la consolidation des acquis scolaires -Mettre en valeur les compétences et acquis des enfants -Faciliter l'accès au savoir (prérequis à la scolarité) des jeunes par des approches différentes, mais complémentaires de l'école pour fournir un appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial, sociales	-Dépôt de la demande de financement du Clas en avril 2022 -Recrutement d'un coordinateur dispositif Clas intégré à l'équipe des loisirs éducatifs -Recrutement d'enseignants vacataires pour l'accompagnement des enfants à l'acquisition de méthodes de travail favorisant leurs apprentissages scolaires -Recrutement d'animateurs de niveau Bac+3 pour l'encadrement des enfants -Formation des animateurs à l'accompagnement à

-Créer des stratégies diversifiées en favorisant l'apprentissage de l'auto-organisation dan son travail scolaire et de la méthodologie -Créer des conditions pour renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite personnelle et scolaires -Valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes -Proposer d'élargir les centres d'intérêts et promouvoir les apprentissages de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources artistiques, culturelles, sportives en utilisant les ressources du territoire -Contribuer à une implication plus importante des familles autour de la scolarité des enfants -Renforcer le lien entre familles et école -Associer les familles aux actions portées par le Clas et renforcer les relations parents écoles -Proposer un espace d'informations, de dialogue et de soutiens aux familles -Associer les parents aux côtés de leurs enfants à la découverte des ressources du territoire sur lequel ils vivent -Orienter les familles vers les actions proposées dans le cadre des autres dispositifs de soutien à la parentalité	la parentalité -Mutualisation des ressources existantes sur le territoire autour de la parentalité -Budget de fonctionnement pour l'acquisition de matériel pédagogique dédié à l'action -Contrat d'engagement parent et enfant à l'intégration dans le dispositif Clas
Services mobilisés et responsables de l'action	Echéances de réalisation
Communes Chargés de coopération thématiques Chargés de coopération territoriaux Réseau parentalité du Sivom Enseignants vacataires	-Mise en place du dispositif Clas : septembre 2022 comprenant l'extension à 60 places soit 5 collectifs de 12 enfants sur l'année scolaire 2022-2023.
Partenaires sollicités	Résultats attendus
Département action sociale Caf Département Sdies Education nationale Secteur associatif local	-Favoriser la réussite scolaire des élèves et une meilleure implication des parents dans la scolarité de leur enfant
	Indicateurs d'évaluation
	-Évaluation de la progression des élèves fréquentant le Clas via les outils existants dans les kits Clas -Évaluation du niveau d'implication des parents dans la scolarité de leur enfant par consultation de l'éducation nationale

Thématique Animation Vie Sociale	
Action 1 : Déployer des Espaces de Vie Sociale sur des communes ciblées du territoire	
Diagnostic initial	Public cible
Un Espace de vie sociale (Evs) a été créé en 2018 sur la commune de Saint André de la roche, seul Evs sur le territoire du Sivom. Le diagnostic réalisé en 2021 pour le renouvellement de la Ctg a permis de cibler les communes opportunes pour la création de nouvelles structures. L'intégration de la commune de Drap dans le Sivom a également permis de relancer la réflexion sur la ré ouverture d'une telle structure. Hormis celle de Bonson qui sera en gestion communale, le gestionnaire serait à déterminer pour Drap et La Trinité .	- Les familles des communes ciblées
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mener une étude de besoins sur les communes de Bonson, Drap et La Trinité pour vérifier l'opportunité d'une structure Evs et les actions à inscrire dans le projet social - Favoriser l'implication des habitants lors de l'élaboration des projets Evs	- Déclinaison des étapes d'élaboration des projets d'Evs /cahier des charges Caf - Réunions de concertation avec les acteurs institutionnels et locaux ainsi que les chargés de coopération thématique et territoriaux - Détermination des gestionnaires des structures - Recherche des financements - Etude des demandes d'agrément en commission d'action sociale Caf
	Echéances de réalisation
	- Bonson : ouverture prévue en septembre 2022 - Drap et La Trinité : en cours de convention
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargés de coopération thématique Chargés de coopération territoriaux Pôle Animation du Sivom Responsables de chaque projet : Communes de Bonson, Drap et La Trinité (Ccas) respectivement.	- Ouverture des Evs en cours de convention - Participation effective des habitants - Liens intergénérationnels renforcés - Développement d'actions diversifiées et adaptées, et de projets citoyens - Création de passerelles avec les offres de service Sivom existantes telles que parentalité, handicap, jeunesse.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale Caf Métropole NCA Département (Msd et Pmi) Etat Msa Acteurs associatifs et acteurs sociaux locaux	- Nombre de structures agréées - Modalités d'implication des habitants

Thématique : Accès aux Droits	
Action 1 : Favoriser l'accès à l'information et lutter contre le non-recours	
Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic réalisé en 2021 et l'observation des permanences sociales tenues par les Ccas en particulier celui de Saint-André de la Roche ont mis en exergue que nombre d'administrés n'étaient pas suffisamment informés et ne bénéficiaient pas de tous leurs droits potentiels. Il semblerait que les administrés ne sachent pas où rechercher les informations et auraient parfois des difficultés à accéder au numérique. Le Sivom conscient de la présence de profils de familles particulièrement vulnérables sur le territoire souhaite apporter des réponses. Le Département action sociale de la Caf par le biais des travailleurs sociaux du volet allocataire souhaite s'inscrire dans ces réponses à apporter en particulier sur les communes de Saint Martin du Var, Saint André de la Roche, La Trinité et Drap.	Tous les administrés en situation de besoin tout droits confondus dont familles allocataires avec enfants à charge. Les publics des quartiers Politique de la Ville. Public foyer Adoma sur Saint André de la Roche
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Informer collectivement par thématiques précises les administrés. - Faire connaître les outils et supports de communication permettant ou accompagnant l'accès aux droits. - Accompagner au numérique pour favoriser l'autonomie. - Déployer les offres de service volet allocataire de la Caf sur des communes cibles.	- Organisation de réunions d'informations collectives thématiques. - Mise en place d'ateliers de découverte et de sensibilisation au numérique sur des sites ciblés et répartis sur le territoire. - Partenariat avec le volet allocataire/pôle intervention sociale. - Optimisation des partenariats avec la Maison france services (Colomars), de l'Espace social et formation (Saint-Martin du Var), les Espaces de vie sociale de Saint André de la Roche et de Bonson.
	Echéances de réalisation
	A compter de 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle social du Sivom Ccas des communes Relais d'information communal et intercommunal	- Meilleur maillage territorial quant à l'accès à l'information. - Diminution du non-recours
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale Caf Maisons france services Département Les communes membres du Syndicat	- Nombre de participants aux informations collectives et répartition par site d'accueil - Nombre d'ateliers d'éveil numérique, fréquentation et répartition sur le territoire.

Thématique : Logement	
Action 1 : Créer un parcours : en matière de logement quels sont mes droits ?	
Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic réalisé en 2021 a permis de confirmer la présence d'un public fragilisé ayant une méconnaissance de l'ensemble des possibilités offertes dans le cadre de l'accès au logement et des droits y afférents. Il est constaté également une augmentation des situations d'impayés dont de loyer. Tant les locataires que les propriétaires semblent se retrouver démunis et se manifestent souvent une fois la situation critique. Le Sivom, notamment les communes de Saint André de la Roche et de La Trinité, souhaitent apporter des réponses en partenariat avec les services de la Caf.	Propriétaires Locataires Public foyer Adoma sur Saint André de la Roche
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Création de deux parcours « logement » un à destination des locataires et un à destination des propriétaires, afin d'améliorer la connaissance des dispositifs d'accompagnement. - Prévention sur le non-recours et les situations d'impayés. -	- Organisation d'une instance de travail multi partenariale pour définir les contenus de ces parcours. - Développement du travail en réseau avec les services sociaux - Partenariat avec les travailleurs sociaux du volet allocataire de la Caf.
	Echéances de réalisation
	Création du ou des groupes de travail fin 2022 - début 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Pôle social du Sivom Ccas des communes concernées	Meilleure information des propriétaires et des locataires. Diminution du non-recours et des situations d'impayés.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département action sociale de la Caf Département (Msd) Adil	- Evolution du nombre d'impayés sur la durée de la Ctg. - Evolution de l'utilisation des outils de prévention et d'accompagnement prévus dans les parcours « logement » (diagnostic de non décence).

Thématique Fonction chargé de coopération Accompagner la mise en place de la fonction de chargé de coopération Ctg	
Diagnostic initial	Public cible
L'intercommunalité du Sivom Val de banquière regroupe un seul Cej arrivant à échéance au 31/12/2021. Depuis janvier 2020 l'ensemble des Cej arrivant progressivement à échéance et ne sont pas renouvelés. Dans le cadre de la Ctg deuxième génération 2022/2025, les coordinations existantes évoluent vers une fonction de chargé de coopération, en lien avec les objectifs du projet de territoire et dans le respect du référentiel national d'emploi. La période de renouvellement de la Ctg du Sivom Val de Banquière a permis de mener des travaux partagés Caf/Sivom portant sur le calibrage, la validation du temps de travail qui sera à terme dédié à la fonction sur l'ensemble de l'intercommunalité et les thématiques auxquelles seront rattachés les chargés de coopération. La Caf accompagne financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Cette fonction de coopération devra reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale.	Les chargés de coopération pilote, thématiques, et territoriaux/thématique nommés.
	Modalités de mise en œuvre
	- Réunions avec l'ensemble des chargés de coopération pour une sensibilisation à l'évolution de leurs missions et activités, - Réunions de travail mensuelles entre les chargés de coopération pour la mise en œuvre de la Ctg, - Réunions annuelles à minima avec l'ensemble des chargés de coopération et l'ensemble des Dgs du sivom pour mettre en œuvre une concertation et une collaboration dans le cadre de la Ctg. - Mise en réseau des personnels affectés à la fonction de chargé de coopération, impliquant la Caf en particulier dans l'accompagnement à la montée en compétences. - Suivi annuel et individuel des personnels affectés à la fonction de chargé de coopération. - Validation annuelle des personnels et de leur temps de travail affecté à la fonction de chargé de coopération. - Calcul du montant annuel des co-financements alloués à la fonction de chargé de coopération,
Objectifs opérationnels	
- Arrêter d'un commun accord le contenu et l'organisation de la fonction de chargé de coopération - Etablir et évaluer pour chaque année de la Ctg l'organisation de la fonction de chargé de coopération au regard des personnels affectés. - Etablir et évaluer pour chaque année de la Ctg l'organisation de travail entre les C.C et entre les C.C et les Dgs du territoire.	
	Echéances de réalisation
	Sur les 4 années de la Ctg

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Intercommunalité (Dgs) Communes de l'intercommunalité (Dga,Dgs, élus) Département action sociale de la Caf, responsable de l'action.	Identification annuelle des personnels affectés à la fonction de chargé de coopération, du temps de travail et des activités de chacun sur cette fonction, et de l'articulation entre eux. Implication de l'ensemble des mairies du territoire dans la Ctg. Accompagnement technique et financier de la Caf. Co-financement des collectivités locales.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre de personnels sur la fonction et nombre d'Etp sur la fonction - Organisation et suivi annuel des activités attendues - Montant annuel du financement Caf et collectivités

ANNEXE 5 – Modalités d'évaluation de la démarche Ctg

Convention Territoriale Globale 2022-2025

Fiches outils

Évaluation des actions Évaluation de la démarche

Évaluation annuelle des actions

FICHE ACTION N°... (rappel du numéro de chaque fiche action)

TITRE : ... (rappel du titre/objectif de chaque fiche action)

ÉVALUATION

A adapter en fonction de chaque action :

- **Les indicateurs**

→ Rappel des indicateurs d'évaluation retenus dans la fiche action
+ données quantitatives et qualitatives attendues

→ Reprise des indicateurs utiles à l'évaluation de la démarche CTG :

- action conjointe Caf -Collectivité locale : oui /non
- Action nouvelle/innovante : oui /non
- ...

- **Synthèse / Faits marquants**

→ À compléter lorsque l'action s'inscrit par ailleurs dans une démarche d'évaluation
(exemple : outils d'évaluation propres aux dispositifs parentalité, au FPT, à l'AVS,...)

Évaluation de la démarche au terme des 4 années de Ctg

Objets et critères de l'évaluation	Objectifs / Effets attendus	Indicateurs	Méthodes de recueil
1.Évaluer le partenariat développé dans le cadre de la démarche = évaluer l'efficacité : résultats obtenus En quoi la Ctg a renforcé le partenariat ?	<u>Faire vivre le partenariat entre Caf, Sivom et Communes</u> <i>- Identifier des référents dans chaque mairie</i> <i>- Faciliter les échanges et la collaboration entre les chargés de coopération et les communes au sein du Cotech, au sein des groupes de travail liés à la mise en œuvre de la Ctg</i> <i>- Faire circuler l'information entre Caf/Sivom/Communes, et au sein de leurs services</i>	- Référents Ctg Sivom et communes : création d'un répertoire - Organisation formalisée des modalités de concertation entre la Caf et les chargés de coopération, entre les C.C, et entre les C.C et les communes. - Collaboration effective entre C.C ,Sivom et communes sur des actions concrètes	- Création d'une fiche « organisation de travail entre la Caf et les chargés de coopération, entre les C.C, et entre les C.C et les communes » - Création d'un outil de suivi des différentes collaboration sur des actions concrètes - Statistiques nombre réunions de travail par type d'objectif ci-contre. - Enquête satisfaction auprès des Dgs et élus
	<u>Respecter la démarche partagée :</u> <i>- Croiser les éléments de diagnostic</i> <i>- Identifier des priorités partagées</i> <i>- Rendre lisibles les contributions pour la mise en œuvre des actions</i> <i>- Actualiser le diagnostic</i>	Lors du renouvellement de la Ctg : - Type de données/doc et contrats utilisés pour le diagnostic - Cohérence entre priorités retenues et champs de compétences des 2 partenaires - complétude des fiches actions ; descriptions des contributions, ... - Calendrier de mise en œuvre des actions, des réunions Copil/Cotech, Lors de la mise en œuvre de la Ctg : -Actualisation du diagnostic selon les besoins et suivi des actions inscrites dans la Ctg	- Complétude documents Ctg fournis par la Caf - Extraction statistiques Sivom, communes et Caf - Complétude annuelle et partagée des outils de suivi des actions fournis par la Caf -Mise en œuvre et Suivi Cotech et Copil

	<u>Associer les partenaires du territoire:</u> - Identifier et informer les partenaires de la démarche Ctg - Mettre en place des groupes de travail thématiques	- Communication : type d'actions réalisées et participation aux instances existantes (cotech Ctg, Cotech Evs, réseau local parentalité....) - Groupe(s) de travail : Invitation des partenaires aux groupes de travail par les chargés de coopération - Valorisation de l'implication des partenaires lors des évaluations annuelles des actions Ctg, des actions financées par la Caf(subvention Reaap, Ps Evs, Ps jeunes....)	- Suivi du plan de communication - Compte rendu systématique des instances de travail avec liste des participants - Alimentation du répertoire de référents du territoire - Complétude des évaluations annuelles Ctg et autres avec une attention sur le chapitre Partenariat..
	<u>Associer les habitants, les familles du territoire</u> - Identifier et mobiliser des collectifs ou représentants d'habitants	- Travaux à mener par les chargés de coopération sur le comment mobiliser des habitants et quelles opportunités ? - Participation d'habitants à des instances de travail liées aux actions de la Ctg, lors des Cotech Evs, réseau local parentalité et Cotech Ctg.	- Valorisation de la mobilisation d'habitants lors des Cotech et Copil Ctg.
2.Évaluer les effets de la démarche Ctg sur les partenaires, sur les habitants, sur les interventions = évaluer l'utilité : impacts	<u>Impact sur les partenaires du territoire</u> - Implication dans le suivi de la Ctg (pilotage) - Implication dans la mise en œuvre des actions	- Participation au Cotech : nombre et profil des acteurs locaux concernés - Contribution à la mise en œuvre des actions : nombre et profils des acteurs locaux concernés - Perception de la démarche Ctg - Perception du changement - Réponses aux attentes/besoins ?	- Compte rendu des Cotech - Suivi groupe(s) de travail et -Recensement des actions concernées - Enquête par questionnaires par les chargés de coopération N+2 et N+4

Quels sont les impacts de la démarche Ctg sur les partenaires, sur les habitants, sur les interventions ?	<u>Impact sur les habitants/usagers des actions</u> - Niveau d'information des habitants/usagers - Niveau d'implication/participation des habitants/usagers	Modalités de recensement des éléments suivants organisées par les C.C : - Perception du changement - Niveau d'information - Réponse aux attentes/besoins - Perception de la démarche Ctg	- Enquête auprès des habitants ressources participants aux instances Ctg, auprès des habitants/usagers des actions (suivi de cohorte, N+1 à N+4 ; enquête évaluative finale N+3 ou N+4; ou focus groupe...) - Enquête par les habitants ressources auprès leur entourage, quartier...
	<u>Impact sur les actions du territoire</u> - Evolution des actions préexistantes - Mise en œuvre d'actions nouvelles et/ou innovantes	- Evolution des actions préexistantes : type d'actions, profil des partenaires/porteurs de projet, leur lien avec instances de pilotage Ctg - Actions nouvelles/innovantes : type d'actions, thématiques	- Valorisation des évolutions des actions et nouveautés lors des évaluations annuelles des actions et lors des Co-tech et Copil Ctg. - Valorisation des évolutions et nouveautés lors de l'évaluation globale de fin de Ctg.

ANNEXE 6 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la Ctg

Le Comité de pilotage

Missions	- Assure le suivi stratégique du projet de territoire : validation des choix et des étapes essentielles, surveillance du bon déroulement du projet (suivi des actions et évaluation), travail préparatoire pour la remontée d'information à l'assemblée délibérante (conseil municipal, communautaire) - Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de pilotage thématiques existants, - Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné, - Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire
Composition	- Intercommunalité : - Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Président du Sivom Val de Banquière - Madame Patricia FAYOLLE, Adjointe au Maire d'Aspremont déléguée au Sivom Val de Banquière compétences animation, enfance, jeunesse et sport - Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire de Bonson délégué au Sivom Val de Banquière - Monsieur Raymond MICHEL, Adjoint au Maire de Castagniers délégué au Sivom Val de Banquière - Monsieur Jacques SAULAY, Adjoint au Maire de Châteauneuf-Villevieille délégué au Sivom Val de Banquière - Madame Marie-Alice HIVET, Vice Présidente du Sivom Val de Banquière compétence social formation - Madame Alexandra RUSSO, Adjointe au Maire de Drap déléguée au Sivom Val de Banquière - Madame Annie LOI, Adjointe au Maire de Duranus déléguée au Sivom Val de Banquière - Madame Anaïs TOSEL, Maire de Falicon déléguée au Sivom Val de Banquière - Monsieur Robert AGOSTINI, Adjoint au Maire de La Roquette sur Var délégué au Sivom Val de Banquière - Monsieur Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité délégué au Sivom Val de Banquière - Monsieur Georges REVERTE, Conseil municipal de Levens délégué au Sivom Val de Banquière compétence travaux - Madame Sylvine MENCIO, Vice Présidente du Sivom Val de Banquière compétence ressources humaines et finances - Monsieur Jacques GHIRLANDA, Vice Président du Sivom Val de Banquière compétence Communication - Madame Alexandra RIBE-TEUS, Vice Présidente du Sivom Val de Banquière compétence Petite Enfance - Monsieur Pierre VITALE, Conseil municipal de Tourrette-Levens délégué au Sivom Val de Banquière compétence sécurité - Monsieur Nicolas CARRIO, Chargé de coopération pilote de la Ctg

	- Madame Angélique SICRE, Chargée de coopération pilote de la Ctg - Caf : - Monsieur Frédéric OLLIVIER, Directeur de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes - Madame Fabienne GUILHOT, Sous-Directrice de l'action sociale de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes
Animation	Collectivité (intercommunalité) : Chargés de coopération Pilote de la Ctg sur la base d'un contenu préparé en Cotech.
Ordre du jour	Pour le Copil avant signature de la CTG : ⇒ Echéance : Au plus tard en Juin de l'année de signature - Validation du plan d'action au regard du diagnostic réalisé - Point sur la mise en place d'une coordination des partenaires et d'une complémentarité entre les actions de chacun, - Point sur la mise en place progressive de la fonction de chargés de coopération Pour le Copil annuel : ⇒ Echéance : janvier/février de chaque année - Bilan annuel et synthétique sur l'état d'avancement des actions (réussites/freins) ; - Point sur l'évaluation globale (méthode, avancée des travaux...), au regard des questions évaluatives retenues ; - Perspectives. - Point sur la fonction de chargé de coopération (pilotage, articulation avec la Caf, etc...) Pour le Copil de fin de période CTG : ⇒ Echéance : Au plus tard en Juin de l'année qui précède le renouvellement - Validation de l'évaluation des actions et de l'évaluation globale, ⇒ - Validation du bilan réalisé sur la fonction de chargés de coopération et/ou du pilote et perspectives - Validation du plan d'action de la nouvelle Ctg au regard du diagnostic actualisé.
Relevé de décisions	Rédaction et diffusion du relevé de décisions par le Pilote de la Ctg, après chaque réunion du Copil.

Le Comité technique

Ses missions	- Centralise les données d'état des lieux et réalise le diagnostic partagé ; • Élabore le plan d'actions à partir des priorités identifiées ; • Impulse la mise en œuvre des actions et en assure le suivi au regard d'indicateurs ; • Réalise l'évaluation annuelle et en fin de convention ; • Prépare et présente les résultats de chaque étape au Comité de Pilotage.
Ses membres	- Intercommunalité : Les directeurs généraux des Services des communes du Sivom Val de Banquière : - Monsieur Bruno BITOUN, DGS mutualisé SivomVal de Banquière et Mairie de Saint-André de la Roche, - Madame Olfa BOUSSELMI, DGS Mairie d'Aspremont - Madame Corinne COTTA, DGS Maire de Bonson - Madame Mari-Eve MINETTI, DGS Mairie de Castagniers - Madame Elisabeth CREMIEUX, DGS Mairie de Châteuneuf-Villevieille - Madame Laetitia GENTILS, DGS Mairie de Colomars - Monsieur Jean-Michel HUGUES, DGS Mairie de Drap - Madame Sylvie HENRIOT, DGS Mairie de Falicon - Madame Danielle DUMAS, Secrétaire de Mairie de La Roquette sur Var - Monsieur Cédric OMET, DGS Mairie de La Trinité - Madame Valérie GUIDO, DGS Mairie de Levens - Madame Edith DAUTREY, DGS Mairie de Saint-Blaise - Monsieur Arnaud LENORMAND, DGS Mairie de Saint-Martin du Var - Monsieur Sébastien VASSALLO, DGS Mairie de Tourrette-Levens Les Chargés de coopération : - Monsieur Nicolas CARRIO, Chargé de coopération pilote de la Ctg - Madame Angélique SICRE, Chargée de coopération pilote de la Ctg - Madame Virginie ESCALIER, Chargée de coopération de la Ctg thématique petite enfance - Madame Stéphanie MATEO PONCE DE LEON, Chargée de coopération de la Ctg thématique petite enfance - Monsieur Philippe ALLIAUME, Chargé de coopération de la Ctg thématique enfance - Monsieur Michael GUIEU, Chargé de coopération de la Ctg thématique enfance - Monsieur Roch BARUT, Chargé de coopération de la Ctg thématique jeunesse - Monsieur Romain FABRE, Chargé de coopération de la Ctg thématique jeunesse - Madame Stéphanie PASTORINO, Chargée de coopération de la Ctg thématique parentalité - Madame Alexandra MAHROUG, Chargée de coopération de la Ctg thématique parentalité - Madame Isabelle MILCZAREK, Chargée de coopération de la Ctg thématique handicap - Madame Marlène PEDEMONTE, Chargée de coopération de la Ctg thématique social/Accès aux droits

- Madame Coralie BEACCI, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Madame Barbara BROCARD, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Madame Lucie CARPENTIER, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Madame Virginie DI BENEDETTO, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Madame Mylène GEAY, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Madame Najia BENDIEB, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Madame Malika GAIDON DANIEL, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Monsieur Hedi M'BAREK, Chargé de coopération de la Ctg territoire
- Madame Céline FARAUT, Chargée de coopération de la Ctg territoire
- Madame Véronique OREFICI, Chargée de coopération de la Ctg territoire

- **Caf :**

- Madame Yvette AGNOLETTA, Responsable du pôle d'interventions sociales Est
- Madame Magali ROQUEIROL-POETTO, Chargée de conseil et développement
- Madame Stéphanie LEFEVRE, Chargée de conseil et développement

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

ANNEXE 7 – Décision du Comité syndical du SIVoM Val de Banquière *en date du*

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE

ANNEXE 1 – Portrait local



PORTRAIT LOCAL

SIVOM Val de Banquière

Convention Territoriale Globale

Septembre 2021



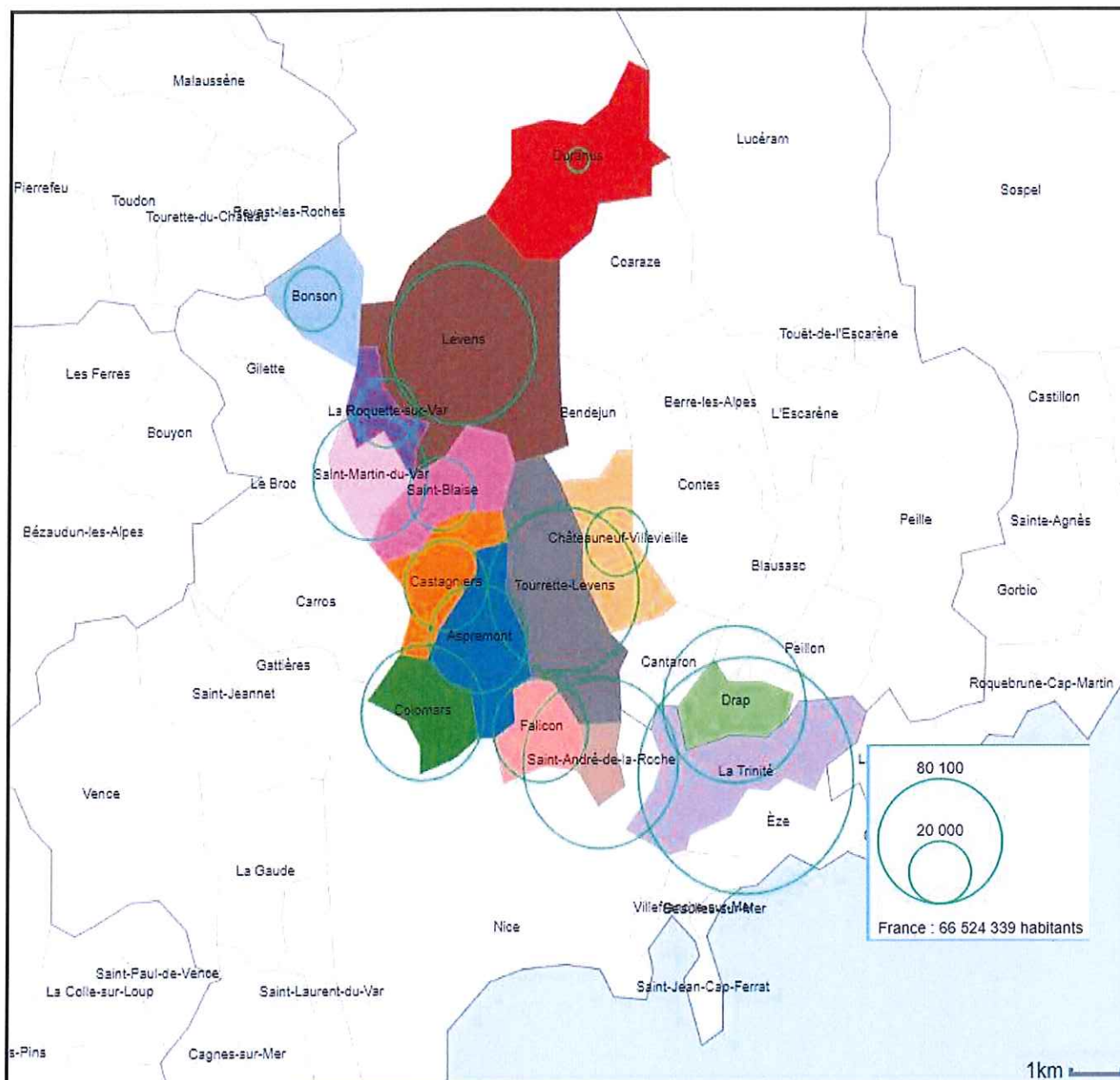
SOMMAIRE

I - Caractéristiques territoriales	3
1. Contexte	3
2. Caractéristiques de la population selon l'INSEE	5
3. Quartier prioritaire (QPV).....	6
II - Profils des allocataires.....	7
1. Nombre d'allocataires et taux de couverture	7
2. Nombre d'allocataires par communes.....	8
3. L'âge des allocataires	9
4. Composition familiale des foyers allocataires.....	9
III – Enfance, jeunesse et parentalité.....	12
1. Les enfants des foyers allocataires	12
2. L'offre d'accueil petite enfance et enfance/jeunesse.....	12
3. Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.....	15
IV- Familles fragilisées et cadre de vie.....	16
1. La dépendance aux prestations*	16
2. Les allocataires à bas revenus.....	17
3. Les bénéficiaires du RSA, de la PPA et de l'AAH	17
4. Les bénéficiaires d'aides au logement.....	18

I - Caractéristiques territoriales

1. Contexte

Crée en 1994 suite au débordement du torrent de la Banquière, le Sivom Val-de-Banquière est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) aujourd'hui composé de 15 communes du moyen et haut pays des Alpes-Maritimes.



Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Sources : CGET 2017 – IGN GéoFLA – Epci 2017 ; INSEE, RP 2014

La population du SIVOM compte 45 687 habitants (INSEE, RP 2017), réparties dans les 12 communes suivantes :

Communes du Sivom Val-de-Banquière

Nombre d'habitants par commune

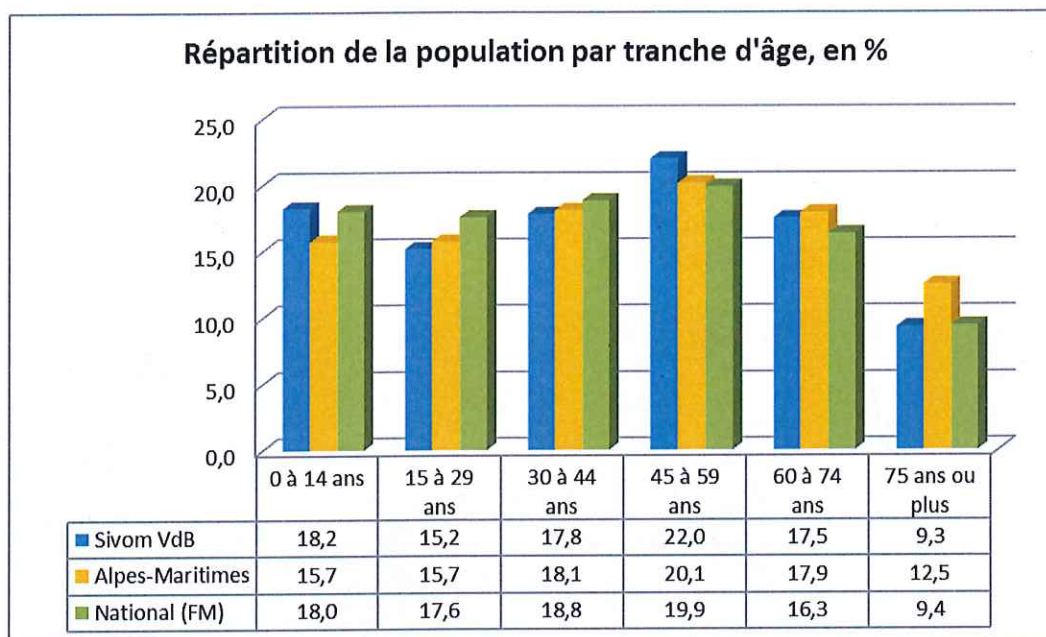
	RP 2014	RP 2017	Tendance
LA TRINITE	10 171	10 017	-
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	5 467	5 458	-
TOURRETTE-LEVENS	4 836	4 951	+
LEVENS	4 779	4 738	-
COLOMARS	3 325	3 424	+
SAINT-MARTIN-DU-VAR	2 776	3 000	+
ASPREMONT	2 146	2 187	+
FALICON	1 969	1 992	+
CASTAGNIERS	1 561	1 616	+
SAINT-BLAISE	1 005	1 019	+
LA ROQUETTE-SUR-VAR	890	940	+
DURANUS	139	140	=
BONSON	743	737	-
CHATEAUNEUF-VILLEVIELLE	915	922	+
DRAP	4421	4546	+

Sources : Caf BCE 2016, BCE 2019 ; INSEE RP 2014, RP 2017

Ces 15 communes sont elles-mêmes incluses dans la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA) qui compte près de 540 00 habitants et regroupe à elle seule près de la moitié de la population maralpaine. Les compétences du Sivom concernent le champ environnemental, mais aussi la petite enfance, l'animation du territoire et l'enfance, la jeunesse, les loisirs et les sports.

2. Caractéristiques de la population selon l'INSEE

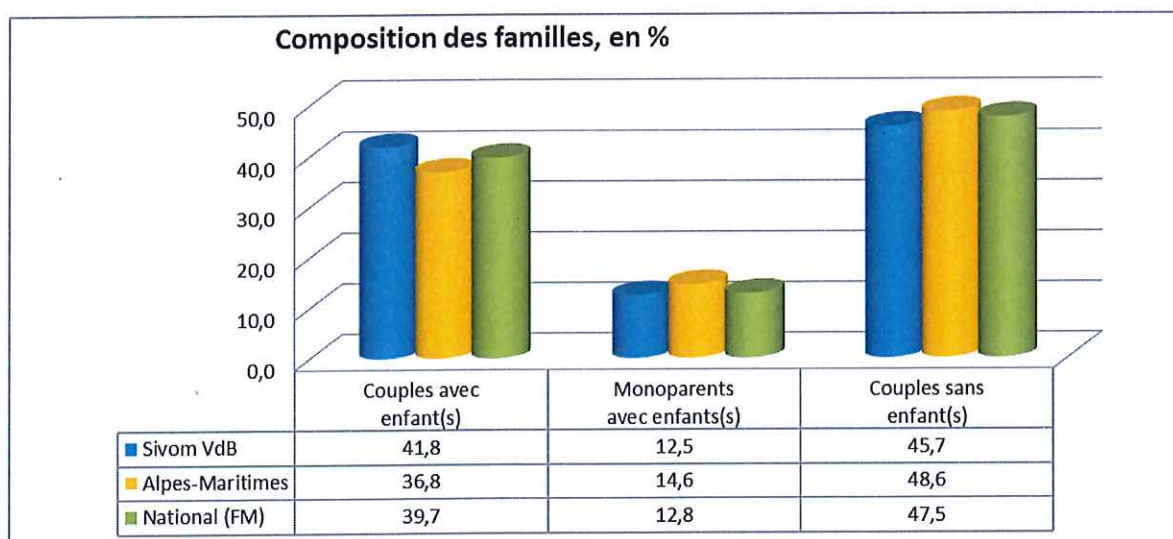
Répartition de la population par âge



Sources : Caf BCE 2019 ; INSEE RP 2017

La tranche d'âge la plus représentée parmi les habitants du Sivom Val-de-Banquière est celle des 45-59 ans (22%) avec une **légère sur-représentativité de cette classe d'âge** par rapport aux proportions observables sur le département et au niveau national. On observe également un **poids important de la tranche des 0 à 14 ans** en comparaison du département. En revanche, **les 15-29 ans et les plus de 75 ans ont tendance à être sous-représentés** par rapport au niveau départemental.

Composition familiale de la population

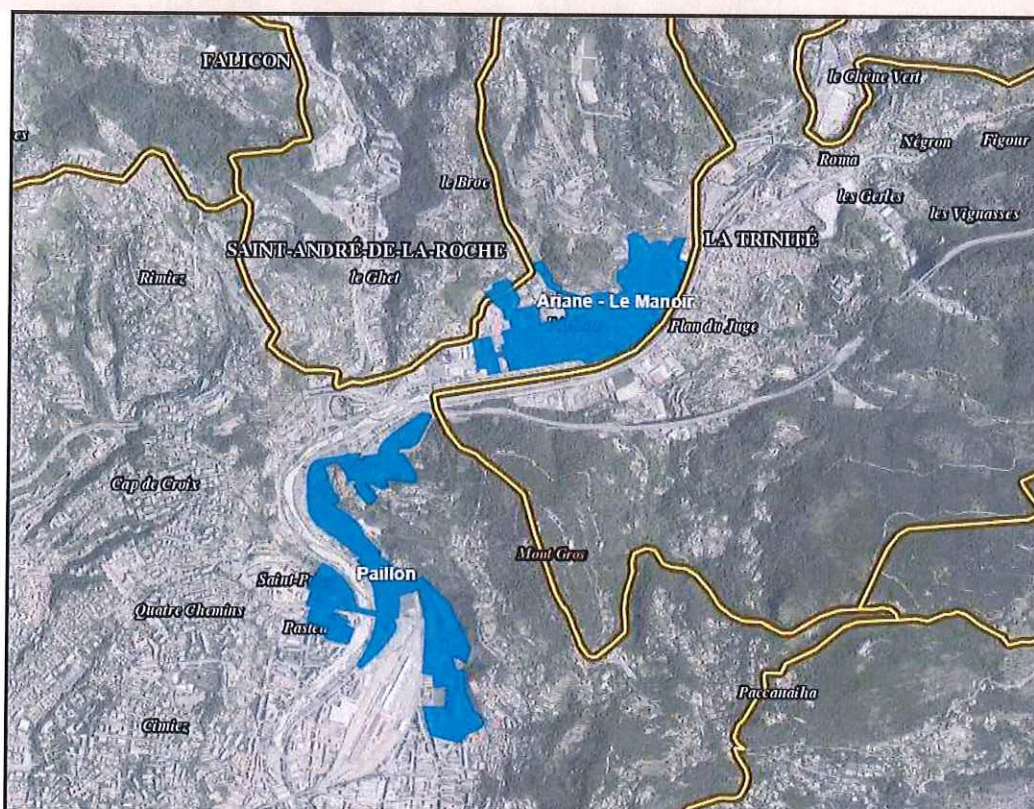


Sources : Caf BCE 2019 ; INSEE RP 2017

La structure familiale de la population du Sivom se caractérise par la **présence importante de couples avec enfants** (+ 5 points par rapport au département) et un **taux légèrement moins élevé de monoparents et de couples sans enfant** en comparaison du niveau départemental.

3. Quartier prioritaire (QPV)

Le Sivom Val de Banquière comprend sur son territoire un quartier prioritaire politique de la ville : le quartier l'Ariane-le Manoir, qui se situe pour une plus grande partie sur la commune de Nice, s'étend sur la commune de Saint-André de la Roche.



Le quartier l'Ariane-Le Manoir abrite plus de 10 000 personnes (Insee RP 2013), pour environ 3500 allocataires.

II - Profils des allocataires

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2019. Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge. Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale

1. Nombre d'allocataires et taux de couverture

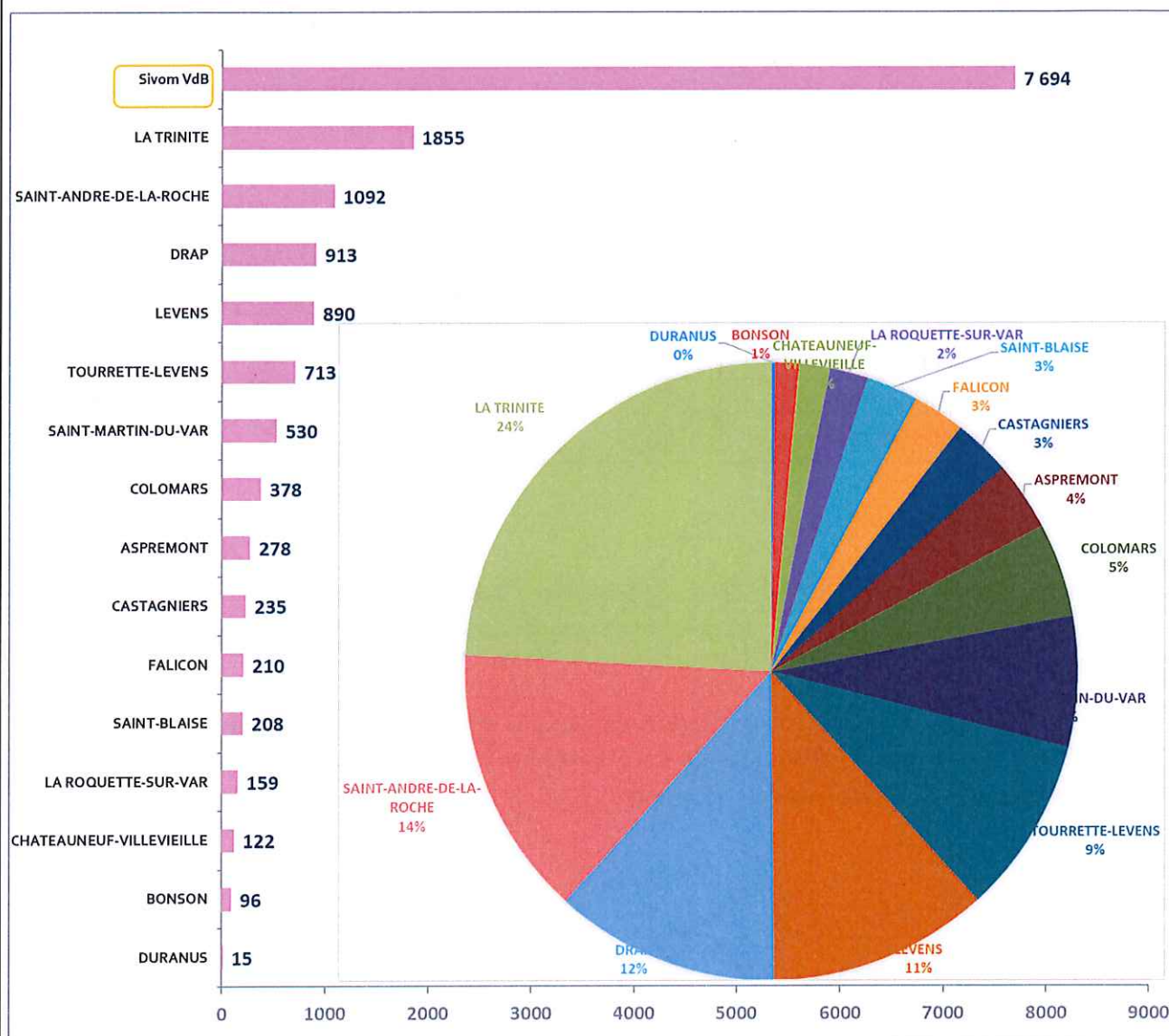
	SIVOM Val-de-Banquière		Alpes-Maritimes	National (FM)
	2016	2019		
Nombre d'allocataires	5 531	7 694	229 773	13 463 880
Nombre de personnes couvertes	15 603	20 238	506 711	31 956 567
Population totale (RP insee)	39 064	45 687	1 083 310	64 639 133
Taux de couverture Caf en %	39,9%	44,3%	46,8%	49,4%

Sources : Caf BCA 2016/2020 ; BCE 2015/2019 ; INSEE RP 2014/2017

Fin 2020, le territoire du Sivom Val-de-Banquière compte **7 694 allocataires**, ce qui représente plus de 20 000 personnes couvertes par les prestations versées par la CAF, **soit 44,3 % de la population** – plus de 4 personnes sur 10.

Depuis la première période de conventionnement, **le taux de couverture de la population par les prestations Caf a augmenté de plus de 4%**. Il reste néanmoins en deçà des taux de couverture observables au niveau départemental et national.

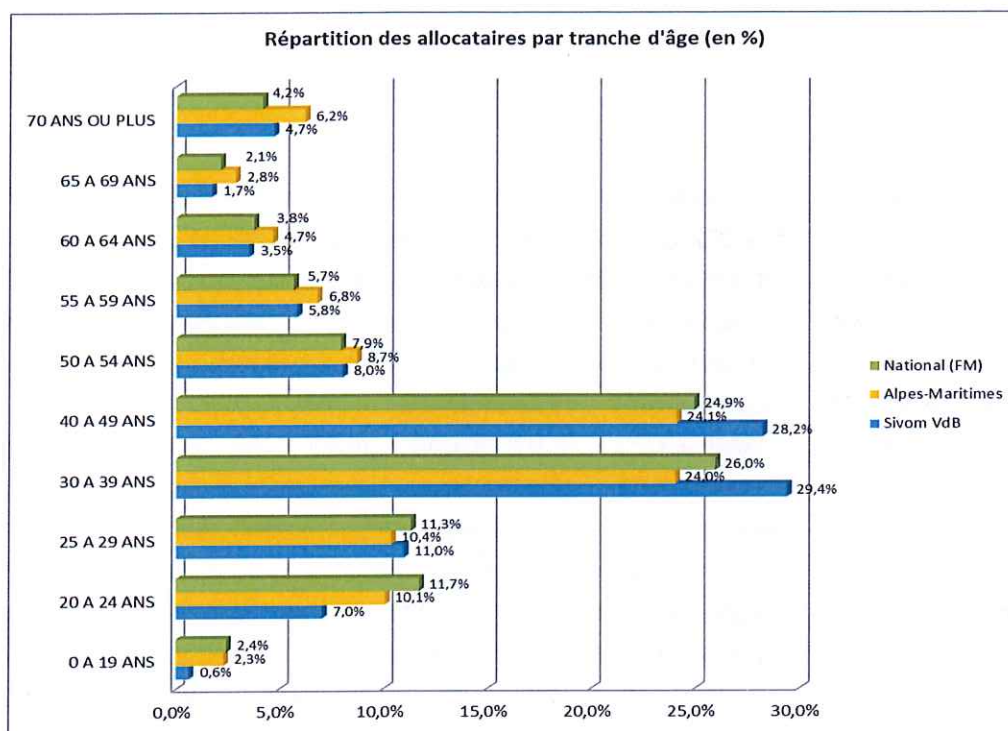
2. Nombre d'allocataires par communes



Source : Caf BCA 2020

La population allocataire se distribue de manière hétérogène parmi les communes du Sivom, qui sont de taille très différente. Ainsi, **seule deux communes abritent plus de 1 000 allocataires** – La Trinité (1 855) et Saint-André-de-la-Roche (1 092) – là où huit d'entre elles en abritent moins de 300. **Plus de la moitié des allocataires du Sivom (50,2%) résident donc à La Trinité, Saint-André-de-la-Roche et Drap**, les trois communes les plus importantes du territoire.

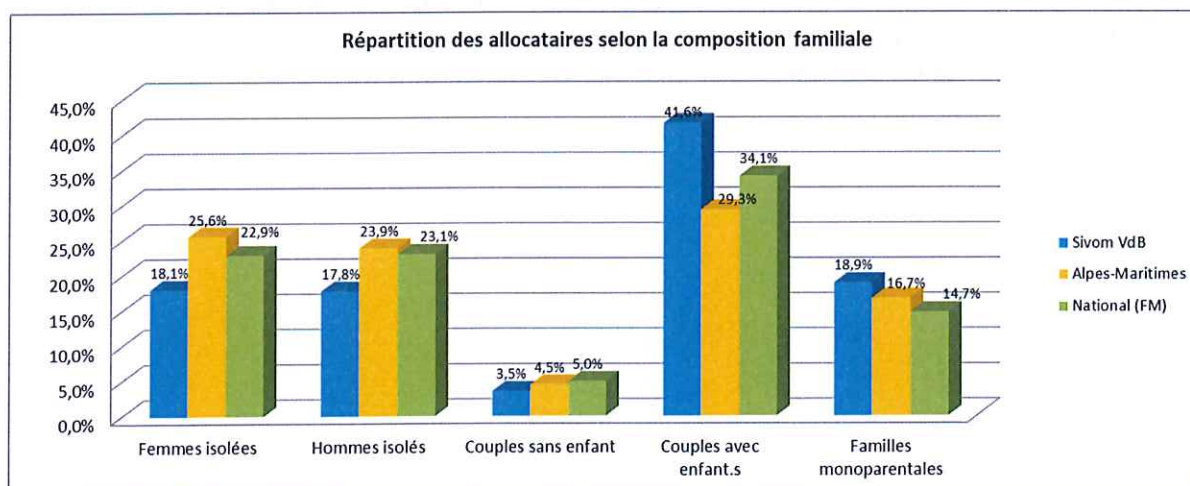
3. L'âge des allocataires



Source : Caf BCA 2020

En comparaison de la moyenne départementale, on observe que la population allocataire du Sivom se caractérise par **une nette sur-représentation des 30-50 ans et une légère sous-représentation des moins de 25 ans et des plus de 50 ans**. Ceci peut s'expliquer par la présence importante de familles sur le territoire.

4. Composition familiale des foyers allocataires

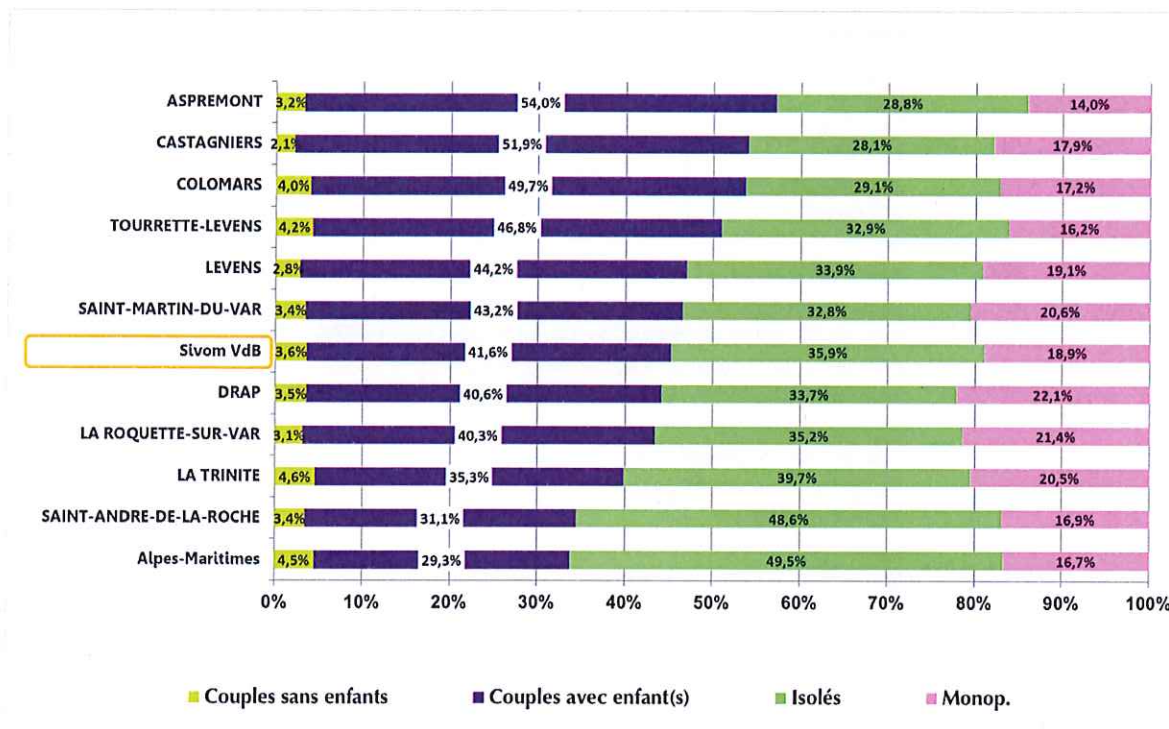


Source : Caf BCA 2020

La part des couples allocataires avec enfants est beaucoup plus élevée à l'échelle du Sivom (42%) que dans le reste du département (29%), là où les personnes « isolées » (célibataires sans enfants à charge) sont moins représentées. En revanche, avec près de 1 454 monoparents en 2020, la part des

foyers monoparentaux est un peu plus importante au niveau des communes du Sivom (19%) comparativement au département (17%) et plus encore au niveau national (15%).

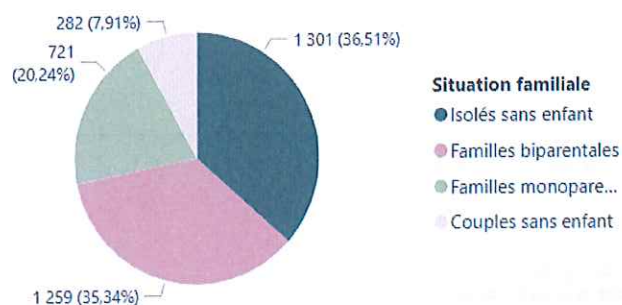
Composition familiale des foyers allocataires par commune



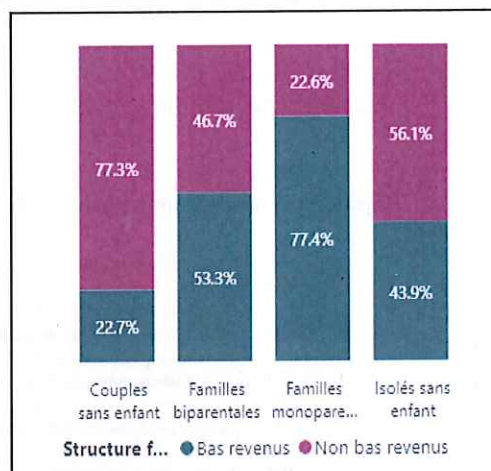
Source : Caf BCA 2020 ; Plusieurs communes ont été exclues du graphique, en raison du respect du secret statistique.

La composition des familles allocataires est en fait très contrastée selon les communes. Ainsi, la part de familles avec enfants varie nettement, avec environ 50% de couples avec enfants à Aspremont, Castagniers, Colomars et Tourrette-Levens et des taux nettement inférieurs à Saint-André-de-la-Roche (31%) ou La Trinité (35%). Quant aux allocataires monoparents, on constate qu'ils sont nettement plus présents sur les communes de Drap (22%), La Roquette-sur-Var (21,4%), Saint-Martin-du-Var (22%) ou de la Trinité (20,5%) que sur des communes comme Aspremont (14%) ou Tourrette-Levens (16,2%).

Focus sur la structure familiale des foyers allocataires du quartier l'Ariane-Le Manoir



Source : Cafdata Intra – Fiches territoires ; BCA1219 – BIZI1219



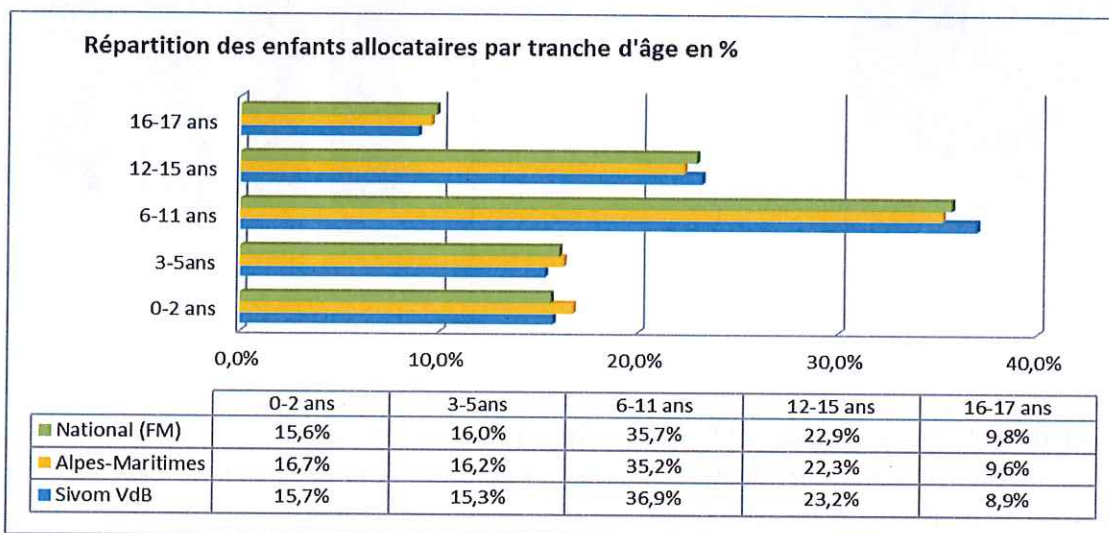
Source : Cafdata Intra – Fiches territoires ;
BCA1219 – BIZI1219

La population allocataire du quartier l'Ariane-Le Manoir se caractérise par **une part relativement importante de foyers monoparentaux (20,2%)** – le taux au niveau de la commune de Saint-André de la Roche est de 16,9% et du Sivom de 18,9 %.

On observe également une **proportion très importante de familles à bas revenus**, en particulier parmi les foyers monoparentaux (77,4% contre 41% sur la commune entière de Saint-André-de-la-Roche) ; et les familles avec enfants (35,3% contre 14% sur la commune entière de Saint-André-de-la-Roche).

III – Enfance, jeunesse et parentalité

1. Les enfants des foyers allocataires



Source : Caf BCA 2020

En 2020, la majorité des enfants de familles allocataires résidant sur le territoire du Sivom VdB a entre 6 et 11 ans (37%), à l'image des proportions observées au niveau national et départemental. On note néanmoins une **légère surreprésentation de cette tranche d'âge** parmi les familles allocataires du Sivom en comparaison des taux départementaux et nationaux. A l'inverse, **les autres tranches d'âge sont moins représentées** sur le Sivom qu'au niveau départemental et national. On note également une **légère baisse (de 2%) du nombre d'enfants de moins de deux ans** depuis le précédent conventionnement.

2. L'offre d'accueil petite enfance et enfance/jeunesse

L'accueil du jeune enfant

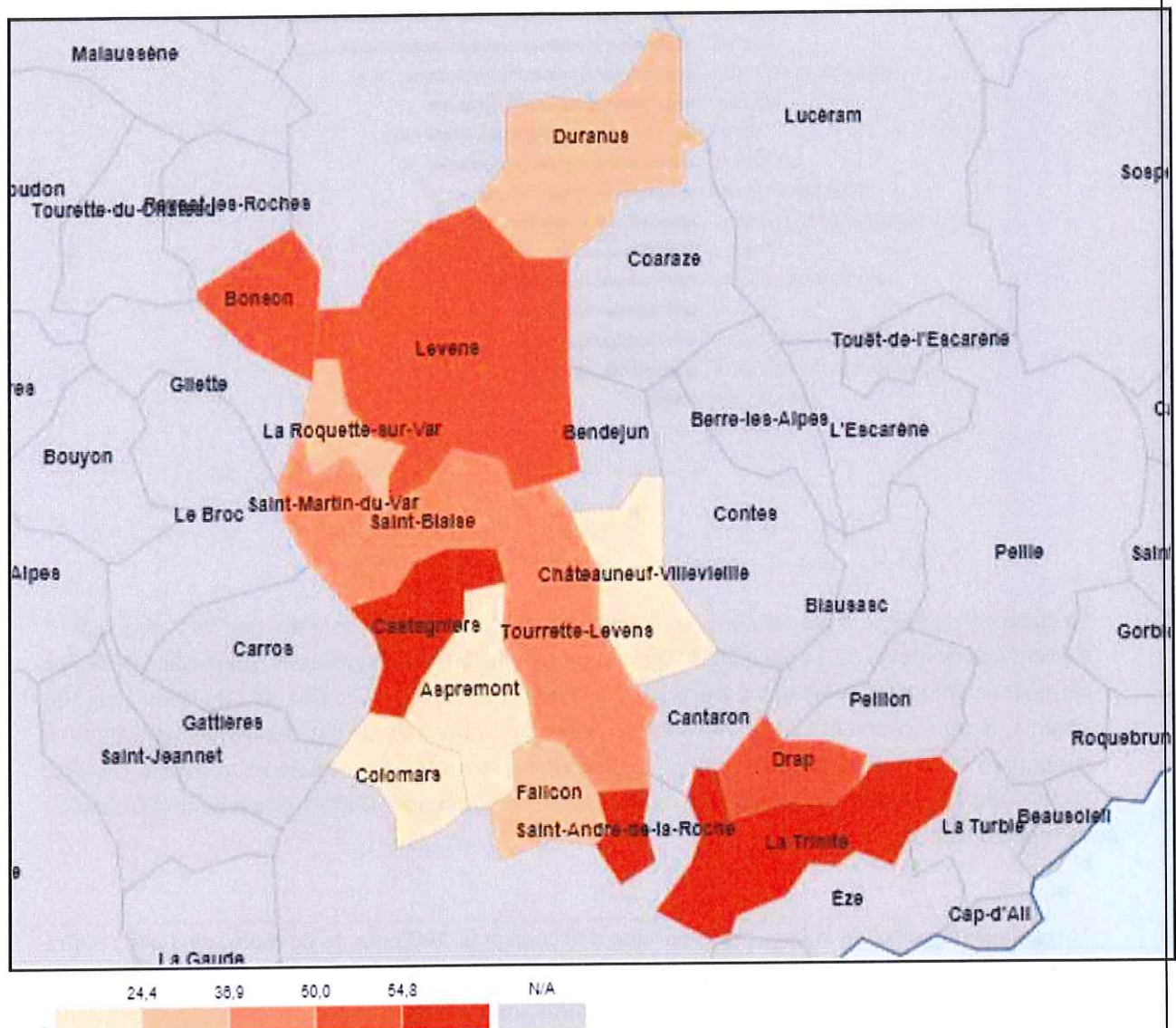
La Caf finance des établissements et structures d'accueil du jeune enfant et verse des prestations individuelles liées à l'accueil de l'enfant : la PAJE*

1 139 allocataires du Sivom Val-de-Banquière perçoivent la Paje, soit 14,8% des allocataires du territoire

**Mise en place en janvier 2004, la Paje s'adresse aux parents d'enfants de moins de six ans et comprend quatre composantes :*

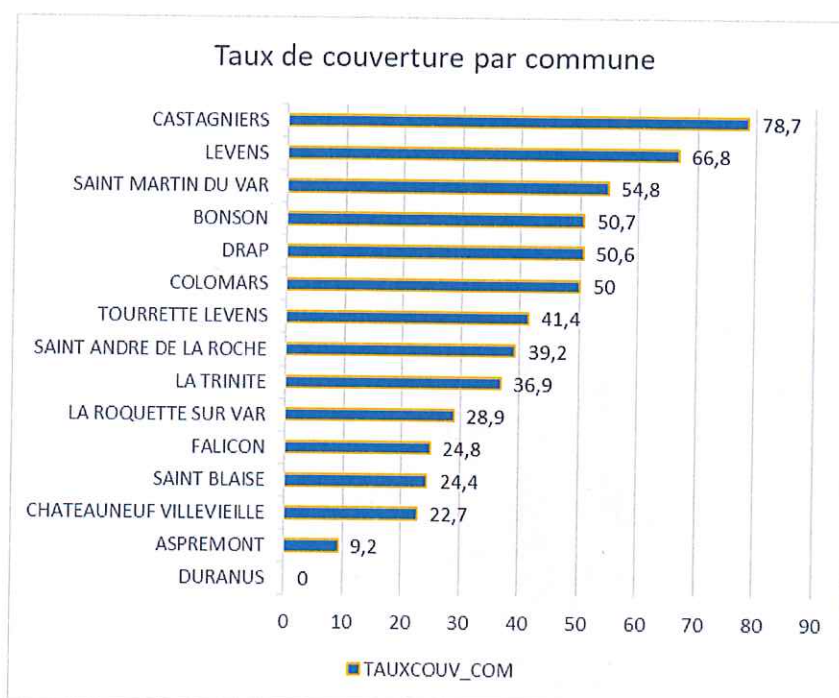
- la prime à la naissance et/ou à l'adoption
- l'allocation de base pour les enfants de moins de 3 ans
- la prestation partagée d'accueil d'éducation de l'enfant (PreParE) pour les parents ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle pour élever leurs enfants
- le complément de libre choix de mode de garde (CMG), lorsque le(s) enfant(s) de moins de 6 ans est/sont gardé(s) par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche.

Taux de couverture en places d'accueil collectif et individuel du jeune enfant, sur le Sivom Val-de-Banquière, en 2018 : estimation du nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans*



Sources : taux de couverture Cafdata Intra 2018 – Fiches territoire ; Cartographie : Caf06, ©Observatoire des territoires, ANCT 2021 – IGN Admin Express

Avec un taux moyen de 38,6 places d'accueil théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 49,7 % pour le département et 59,3 % pour la France entière), **le taux de couverture global sur le Sivom est relativement faible**. Il en fait très contrasté selon les communes.



Sources : taux de couverture Cafdata Intra 2018 – Fiches territoire

La capacité théorique d'accueil sur les communes du Sivom est comprise entre 0 et 78,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018. **Les communes de Castagniers, Levens, Saint-Martin-du Var ou encore Colomars semblent particulièrement bien couvertes**, avec plus de 50 places pour 100 enfants, là où Aspremont ou Duranus sont peu voire pas couvertes. On note également que les trois communes les plus importantes du Sivom (**La Trinité, Saint-André-de-la-Roche et Tourrette-Levens**) ont des **taux de couverture relativement peu élevés**, compris entre 37 et 41 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

*Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans : l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissements d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans la zone géographique considérée.

Les données disponibles fiables datent de 2018 (Cafdata)

L'accueil de loisirs-vacances

La Caf apporte son soutien à l'accueil de loisirs et vacances à travers le financement des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), mais aussi aux séjours de vacances des enfants dans le cadre du dispositif VACAF.

Elle finance ainsi, en 2020, 27 structures périscolaires, 11 accueils extra-scolaires et 7 accueils de jeunes (14-17 ans).

3. Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

La Caf contribue à la prise en charge de la famille en versant différentes prestations destinées à l'entretien des enfants.

Avec **144 séparations de couples avec enfants déclarées en 2020** et **1 454 foyers monoparentaux** (19% des allocataires), on compte 384 allocataires bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (ASF) sur les communes du Sivom.

Nombre de bénéficiaires de prestations liées à l'entretien des enfants	Sivom Val de Banquière	Alpes-Maritimes		France métropolitaine
	Nombre d'allocataires	Part des foyers allocataires en %		
Allocation de soutien familial (ASF)	384	6%	4,7%	6,3%
Allocation d'éducation de l'enfant porteur de handicap (AEEH)	287	4%	2,6%	2.4%

Sources : CAF BCA2020

En 2020, les **384 bénéficiaires de l'ASF** représentent **6 % des allocataires** du Sivom. Par ailleurs 287 foyers sont bénéficiaires de l'AEEH, soit 4% des allocataires ; **un taux assez élevé** comparativement au département et au national.

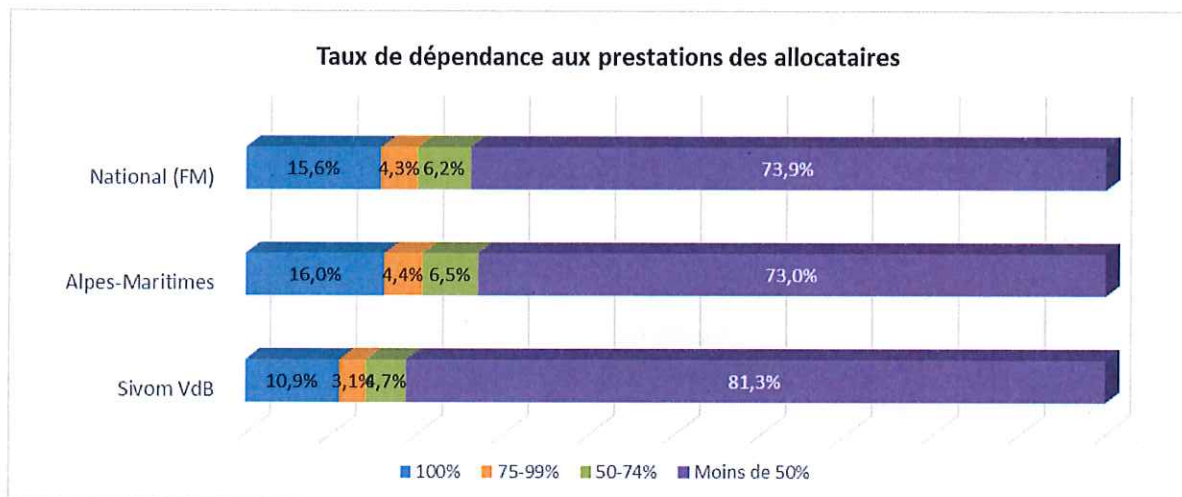
Actions d'accompagnement à la parentalité et contribution à l'autonomie des jeunes

Le Sivom compte, en 2020, **4 Lieux d'accueil enfants parents**, **3 structures membres du réseau parents 06**, le réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Reaap) du département et **2 Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**.

La Caf témoigne de son engagement en faveur de la parentalité par la mise en œuvre d'une offre diversifiée afin de mieux accompagner les parents dans leur rôle et leurs responsabilités parentales et éducatives. Elle intervient à des moments clés de la vie des parents par son offre de service de travail social destinée à accompagner les familles confrontées à un événement fragilisant : naissance et adoption, enfant malade ou porteur d'un handicap, séparations, décès d'un enfant, veuvage. Par ailleurs, elle finance, entre autres, des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), des services de médiation familiale, des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

IV- Familles fragilisées et cadre de vie

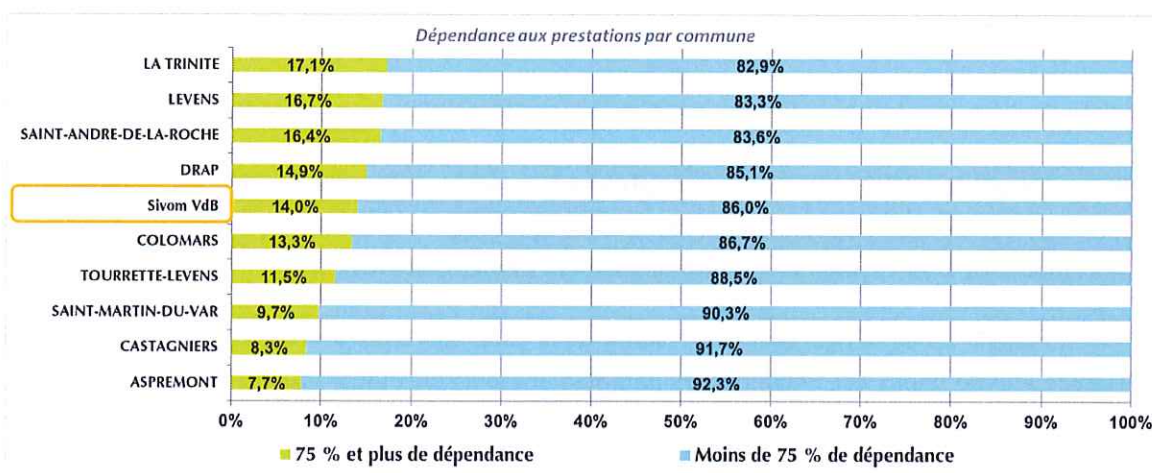
1. La dépendance aux prestations*



Sources : CAF BCA2020

Sur les 7 694 allocataires du Sivom Val-de-Banquière, on compte **près de 11% de foyers dont les ressources sont constituées à 100% des prestations de la Caf**, contre 16% dans les Alpes Maritimes et au niveau national.

Comparaison entre communes



Sources : CAF BCA2020

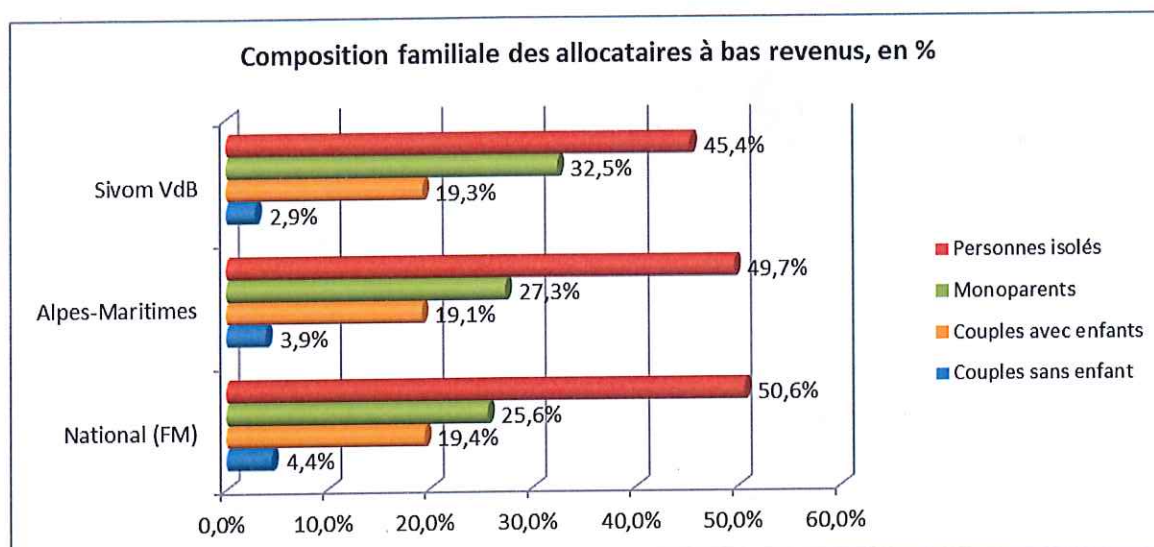
Là encore, la **dépendance aux prestations est inégalement répartie entre les communes**. On constate que La Trinité, Levens et Saint-André-de-la-Roche abritent les allocataires les plus dépendants aux prestations quant Aspremont ou Castagniers en comptent moitié moins.

**Le taux de dépendance aux prestations de la Caf est la part de celles-ci dans l'ensemble des ressources des foyers allocataires, prestations comprises.*

Le taux de dépendance aux prestations est calculé pour la population dont les ressources sont connues, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.

2. Les allocataires à bas revenus

La pauvreté monétaire approchée à partir des ressources des allocataires offre des comparaisons entre les territoires. A la fin de l'année 2020, le Sivom Val-de-Banquière recense **2 070 allocataires à bas revenus**, c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de 1071 Euros par mois et par unité de consommation. Le taux d'allocataires à bas revenus sur le territoire du Sivom est de 25,8 %, soit près de 13 points de moins qu'au niveau du département (38%).

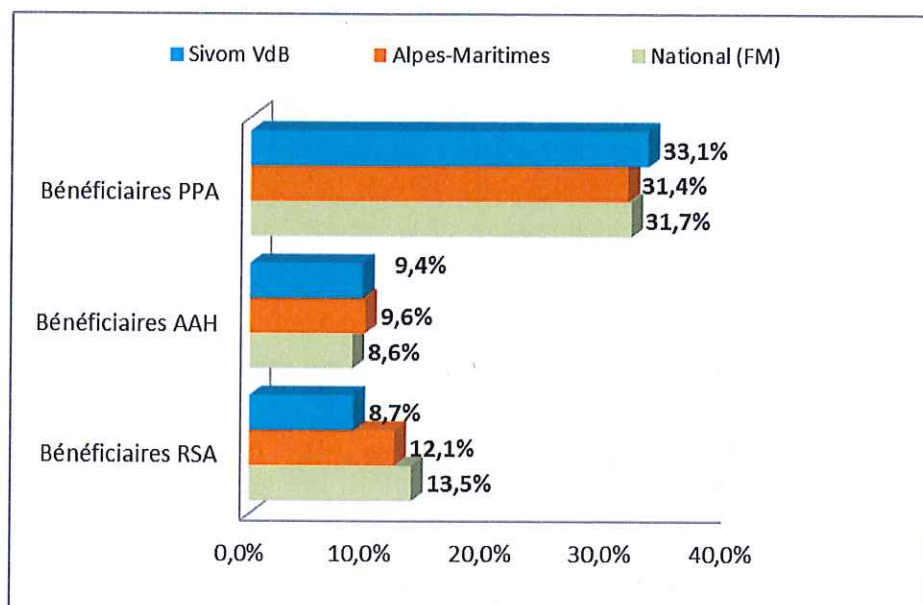


Sources : CAF BCA2020

La population des allocataires à bas revenus dans les communes du Sivom se caractérise principalement par une **sur-représentation de monoparents (33%)**, dont l'immense majorité sont des femmes et une proportion plus faible qu'au niveau départemental et national de couples avec enfants et de personnes isolées.

3. Les bénéficiaires du RSA, de la PPA et de l'AAH

Pour aider les personnes démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation pour adultes porteurs de handicap (AAH). Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du RSA est remplacé par la Prime d'activité et le RSA socle est maintenu.



Sources : CAF BCA2020

Sur le Sivom Val-de-Banquière, en 2020, **667 foyers allocataires bénéficient du RSA et 722 de l'AAH, soit respectivement 8,7 % et 9,4% des allocataires**. En ajoutant aux allocataires leurs éventuels conjoints, enfants ou autres personnes à charge, 5,2 % de la population du Sivom est couverte par ces minima sociaux, ce qui est un pourcentage assez faible en comparaison du taux départemental (7,5%) et national (8,1%)

La prime d'activité a été versée fin 2020 à 2 545 bénéficiaires sur le Sivom.

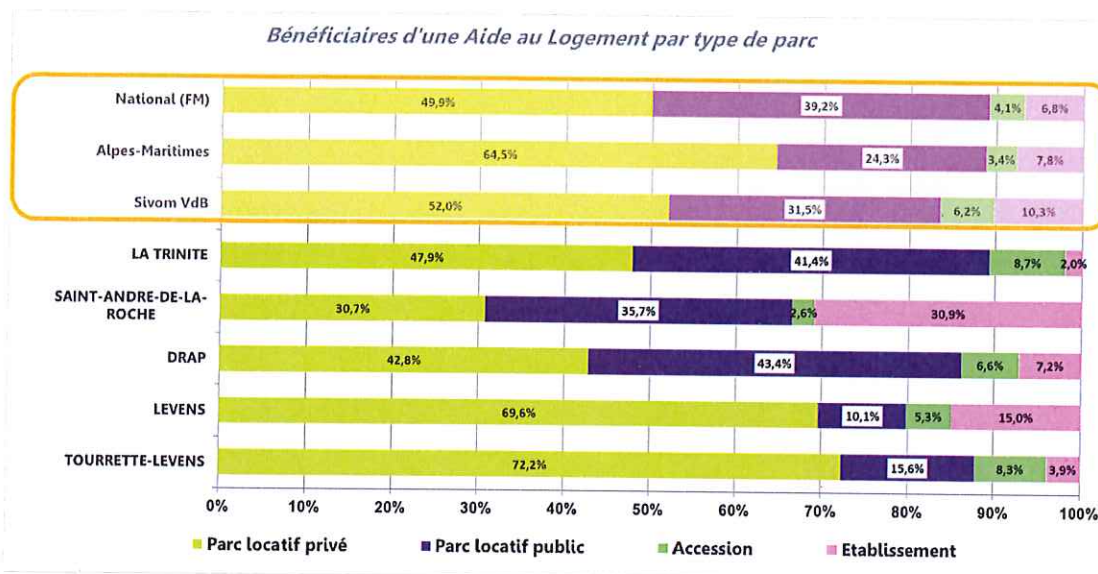
4. Les bénéficiaires d'aides au logement

En 2020, le Sivom Val-de-Banquière dénombre **2 335 bénéficiaires d'une aide au logement**, soit 30,3% des allocataires, ce qui est un pourcentage relativement bas au regard des taux départementaux et nationaux qui sont de 47%.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

52% des bénéficiaires d'une aide au logement du Sivom résident dans le parc privé, une proportion plus proche du national que des Alpes-Maritimes qui comptent 65% de bénéficiaires résidant dans le privé contre seulement 24% dans le public.

Au niveau du Sivom, 32% de ces aides concernent des allocataires résidant dans le parc locatif public. Les autres bénéficiaires résidents en établissements (10,3%) ou sont accédant à la propriété (6,2%).



Sources : CAF BCA2020

La comparaison entre communes montre là encore **d'importantes disparités concernant les allocataires d'AL**. Ainsi La Trinité, Drap et Saint-André-de-la-Roche abritent un plus grand nombre d'allocataires résidant dans le parc public (logements sociaux), là où des communes comme Levens ou Tourrette-Levens se caractérisent par un parc privé plus important. A noter également la forte proportion d'allocataires résidant en établissement à Saint-André-de-la-Roche (31%)

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 006-210601498-20221010-DEL_2CONVCTG-DE